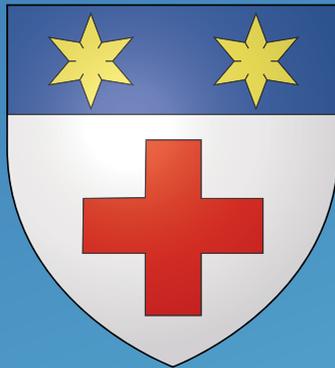


Nordhouse & vous





Le nouveau Conseil Municipal - Absents : Aurélie Schaal - Claudine Herrmann

Sommaire

Edito	1
Vie Municipale	
Le nouveau Conseil Municipal	2
Délibérations et projets du Conseil Municipal	3
État Civil	5
DNN - Dernières Nouvelles de Nordhouse	7
La vie du village en photos	12
Vie des écoles	14
Vie associative	17
Civisme et citoyenneté	19
Développement durable	21
Patrimoine	25
Informations pratiques	30
Agenda des manifestations	32

N° 69 Automne 2020

Comité de rédaction : Patricia Braunstein, Céline Contal, Isabelle Cousin, Sébastien Hartmann, Olivier Malboze, Méryl Méran, Carole Scheckle
Directeur de la publication : Jean-Marie Rohmer

Conception, mise en page et impression : Uni Impressions - 6 rue de l'Electricité - 67118 GEISPOLSHEIM GARE

EDITO

Ce bulletin est le premier de la nouvelle équipe municipale, installée le 25 mai à 20h lors de l'élection du Maire et de ses conseillers. Cette installation a dû être faite en comité très restreint en raison des mesures liées à la pandémie COVID. Afin de retrouver partiellement le déroulement de cette soirée, vous pouvez, dans cet éditto, prendre connaissance du discours de Monsieur le Maire suite à son élection.



Mesdames et Messieurs, chers amis,

La situation sanitaire actuelle nous place dans des conditions difficiles voire inconfortables. Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier à Nordhouse, même s'il est entâché par cette pandémie.

Les élections municipales sont les élections les plus aimées par les Français et je pense que le mandat de Maire est sûrement le plus beau mandat... C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec le Maire.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve dans cette salle. Je veux leur rendre hommage pour la campagne que l'on a menée tous ensemble, sans compter ni le temps, ni l'énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, d'idées, d'initiatives et développé une vraie cohésion. J'ai eu vraiment un grand plaisir à être ce chef d'orchestre pour ce groupe motivé, et qui s'est construit sur des bases solides au fur et à mesure des semaines.

Vous avez été très bons et vous allez encore surprendre.

VOUS Nordhousiens allez les découvrir.

C'est une équipe qui a montré sa solidité, son engagement, sa volonté et qui aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, ses idées au service de Nordhouse.

Vous pouvez avoir confiance, nous sommes très soudés. L'équipe qui est aujourd'hui dans cette salle est certes nouvelle, nous avons beaucoup à faire, nous avons présenté un programme ambitieux mais vous pouvez être certains de la compétence et du dévouement de ceux qui vont dorénavant vous servir et travailler pour notre belle commune.

Nous nous inscrivons dans un changement comme le précisait le titre de notre liste : « Ensemble pour de nouvelles ambitions », car des ambitions on en a et, ensemble, nous les réaliserons....

Nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous. Nous n'allons pas faire table rase du passé. Mais nous nous efforçons d'embellir et de construire dans une vision qui est la nôtre.

Je voudrais en cet instant m'adresser à l'équipe sortante et les remercier de tout ce qu'ils ont fait pour Nordhouse.

Par ailleurs je n'oublie pas d'adresser un message particulier à l'ensemble des agents municipaux.

Leur fonction s'inscrit par elle-même dans la continuité. Je sais que je pourrai compter sur le dévouement et le professionnalisme aussi bien des agents administratifs, que des ouvriers communaux. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler bientôt avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je voudrais à présent revenir sur le résultat de l'élection.

C'est ça, la démocratie : c'est le choix d'une alternance avec le respect de chacun dans une communauté de débats pour le peuple. Là encore la démocratie a fait son effet.

Je voudrais remercier de tout cœur tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Ce mandat démocratique incontestable nous encourage évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort. Je voudrais dire à tous ceux qui sont allés voter, peu importe pour qui vous avez voté, que ce soir je suis le Maire de tous les Nordhousiens, et que nous sommes au service de tous.

L'écart constaté dans les résultats du scrutin est le signe, je crois, d'une profonde attente de changement, d'un espoir et d'une confiance qu'on nous a accordée et témoignée.

Dans cette élection, nous avons condamné certaines façons de faire de l'ancienne mandature, et il me semble évident que nous avons été entendus sur la plupart des points. Nous avons levé une volonté - une volonté de changement - et ce changement nous y travaillerons dès demain.

Soyez rassurés la gestion, les finances sont les fondements de notre programme. Il est sûr que nous allons œuvrer autrement que cela s'est vu par le passé. Nos désaccords et nos reproches vont envers l'individualisme pratiqué durant des années, ainsi que le défaut d'écoute.

Concrètement, nous allons utiliser notre force qui est dans les compétences des individus, la cohésion du groupe, la mixité des personnages, et mettre tout ce cocktail de ressources à contribution.

Nous nous efforcerons de rester attentifs envers nos concitoyens et de favoriser la proximité. Bien sûr, nous opérerons dans le respect de nos engagements de la campagne et nous nous hisserons à la hauteur des attentes de nos électeurs. Je le serai en premier lieu, comme je m'y suis engagé ainsi que l'ensemble des conseillers.

Enfin je m'adresse aux élus de l'autre liste, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et j'espère que nous pourrons travailler ensemble dans une ambiance sereine et constructive, à l'aménagement et au développement de notre commune.

Aujourd'hui nous avons élu quatre adjoints. Ces adjoints seront mes bras droits. Ils seront chargés d'animer leurs domaines de responsabilités et leurs commissions composées d'élus. Ils ont toute ma confiance et j'en suis persuadé également celle de l'ensemble du groupe.

Je conclurais ce soir en toute modestie :

Chacun d'entre nous est, à partir de ce soir, un représentant de notre bien commun le plus précieux, de notre petit village : Nordhouse, avec ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité pour nous tous. N'oublions jamais que nous nous sommes battus tous ensemble pour de Nouvelles Ambitions, que nous avons été élus pour nos idées et nos personnalités, et c'est à nous de démontrer que nous sommes dignes de la confiance que la large majorité des électeurs de Nordhouse a placé en nous.

Je vous remercie de votre écoute, je vous souhaite à toutes et à tous encore une très bonne fin de soirée ainsi qu'une bonne rentrée. Et à la plupart d'entre vous à bientôt à la prochaine réunion du conseil municipal.

Jean-Marie ROHMER

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite : Jean-Luc WEBER, Isabelle COUSIN, Jean-Marie ROHMER, Céline CONTAL, Sébastien HARTMANN

En ce début d'année 2020 qui aurait dû être une année comme les autres, vous avez été appelés le 15 mars à élire votre nouveau Conseil Municipal.

Des mesures sanitaires avaient été mises en place afin d'éviter tout risque lié à la propagation du virus Covid-19. Le respect de ces consignes par chaque votant, a évité toute apparition d'un foyer de contamination au sein de notre village.

Le lundi 25 mai, les conseillers nouvellement élus se sont retrouvés dans la Salle Commune à 20h00 pour procéder à l'élection du Maire et de ses Adjointes.

Après un appel de candidature, deux candidats se sont annoncés : Monsieur Jean-Marie ROHMER et Madame Claudine HERRMANN.

Premier tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Madame Claudine HERRMANN a obtenu 4 voix.

Monsieur Jean-Marie ROHMER a obtenu 14 voix.

Monsieur Jean-Marie ROHMER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Après un appel de candidature, une liste de candidats a été remise au Maire pour l'élection des adjoints, soit la liste de Monsieur Jean-Luc WEBER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

- nombre de suffrages exprimés : 15

Cette liste nécessite la majorité absolue (soit 8 voix) pour être élue.

La liste de Monsieur Jean-Luc WEBER ayant très largement obtenu la majorité absolue (15 voix), sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre de la liste :

- Monsieur Jean-Luc WEBER 1^{er} adjoint au Maire

- Madame Céline CONTAL 2^e adjointe au maire

- Monsieur Sébastien HARTMANN 3^e adjoint au maire

- Mme Isabelle COUSIN 4^e adjointe au maire

• Délégations de fonction consenties par le Maire aux adjoints

M. Jean-Luc WEBER, Premier Adjoint au Maire est délégué pour remplir toutes les fonctions relevant des matières suivantes :

- l'urbanisme,

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme soit :

- le droit de préemption urbain, article L 2122-1 et suivants,

- les certificats d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- les permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,

- les lotissements, article L 442-1 et suivants,

- les permis de démolir, article L 451-14 et suivants,

- la révision du plan local d'urbanisme,

- la gestion et l'organisation autour du comité de gestion de la salle des fêtes et de sports,

- la préparation et l'étude des projets de grande ampleur, suivi des travaux et des chantiers.

Mme Céline CONTAL, deuxième Adjoint au Maire est déléguée pour remplir toutes les fonctions relevant des matières suivantes :

- les finances et budget,

- l'organisation des élections,

- la gestion du personnel communal (à l'exception des agents techniques),

- l'action sociale,

- l'organisation des manifestations communales, festives et culturelles, la communication,

- l'organisation des services des écoles,

- l'embellissement de la commune.

M. Sébastien HARTMANN, troisième Adjoint au Maire est délégué pour remplir toutes les fonctions relevant des matières suivantes :

- l'entretien du patrimoine immobilier et de sa rénovation,

- la gestion des agents communaux du service technique,

- la vie associative,

- le suivi des travaux et des chantiers,

- la sécurité/contrôle,

- la vie culturelle.

Mme Isabelle COUSIN, quatrième Adjoint au Maire est déléguée pour remplir toutes les fonctions relevant des matières suivantes :

- l'agriculture, la forêt et la chasse,

- l'organisation des services des écoles,

- la révision du plan local d'urbanisme PLU,

- l'organisation des manifestations communales, festives et culturelles, la communication,

- l'embellissement de la commune.

• Constitution des commissions communales.

Après approbation par le Conseil municipal, les commissions suivantes sont constituées :

COMMISSIONS	VICE -PRESIDENT	MEMBRES	
COMMISSION DES FINANCES	Céline CONTAL	Isabelle COUSIN Jean-Luc WEBER Olivier MALBOZE Chantal MUTSCHLER	Meryl MERRAN Aurélié SCHAAL Claudine HERRMANN Dominique SCHNEIDER
COMMISSION DES TRAVAUX ET DE SUIVI DE CHANTIER	Jean-Luc WEBER	Sébastien HARTMANN Isabelle COUSIN Aurélié SCHAAL Didier FENDER Olivier LANAUD	Florian HISS Nicolas HERTRICH Amandine MALLICK Claudine HERRMANN Didier FENDER
COMMISSION SCOLAIRE	Céline CONTAL	Isabelle COUSIN Florian HISS Chantal MUTSCHLER Olivier LANAUD	Aurélié SCHAAL Meryl MERRAN Amandine MALLICK Sylvain WEIL
COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA CHASSE, DE LA FORET ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Isabelle COUSIN	Sébastien HARTMANN Nicolas HERTRICH Florian HISS Didier FENDER	Chantal MUTSCHLER Dominique SCHNEIDER Amandine MALLICK
COMMISSION DE L'ANIMATION, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION	Sébastien HARTMANN	Jean-Luc WEBER Céline CONTAL Carole SCHECKLE Patricia BRAUNSTEIN Meryl MERRAN Chantal MUTSCHLER	Olivier MALBOZE Olivier LANAUD Isabelle COUSIN Sylvain WEIL Amandine MALLICK
URBANISME ET PLANIFICATION	Isabelle COUSIN	Jean-Luc WEBER Céline CONTAL Sébastien HARTMANN Didier FENDER Nicolas HERTRICH	Meryl MERRAN Carole SCHECKLE Amandine MALLICK Claudine HERRMANN

DÉLIBÉRATIONS ET PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des décisions des conseils municipaux et actions municipales engagées depuis la mise en place du nouveau conseil municipal.

IMPOTS :

Impôts directs locaux : Fixation des taux pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des 2 taxes conformément au tableau ci-dessous :

Taxes	Bases	Taux %	Produit fiscal €
Taxe foncière bâti	1 919 000	4.45	85 396
Taxe foncière non bâti	69 300	40.19	27 852
			113 248

18 voix pour – 1 voix contre

TRAVAUX :

• Eclairage public

A travers la réalisation d'un sondage mis en œuvre du 22 juin au 3 juillet, Monsieur le Maire fait part de sa grande satisfaction quant à la mobilisation des Nordhousiens à ce sujet. En effet, sur 1 403 électeurs inscrits, 704 se sont exprimés, soit un taux de participation de 50,2%. Ce sujet intéressait indéniablement la population.

Les résultats sont les suivants :

- blanc : 0,3%
- allumage en continu : 15,9%
- maintien des horaires précédents (23h30-6h00) : 34,2%
- changement pour de nouveaux horaires (extinction en semaine de 0h30-4h00 ; en week-end de 1h00 à 5h00) : 49,6%

Dans le respect du choix majoritairement retenu par les habitants, les nouveaux horaires entreront en application le plus rapidement

possible. Le Conseil municipal prend acte.

Les nouveaux horaires d'extinction sont entrés en application dans la semaine suivant le 15 août.

• Travaux engagés par l'ancienne équipe municipale et poursuivis :

1-Monument aux morts

Le monument aux morts est transféré sur la place de l'Abbé Marion. La commission travaux travaille pour le choix du type de gravure de la liste des morts et l'établissement de la liste.

De belles plaques de grès ont été trouvées sur le chantier, et ont été installées autour du porche pour constituer un bel ensemble. Les plantations auront lieu à l'automne.

2-Cour de l'école maternelle

Quelques modifications mineures ont été réalisées en concertation avec l'équipe enseignante par rapport au projet initial :

- suppression partielle des haies à tailler
- augmentation du nombre de vélos sous abri et création d'un abri pour les trottinettes
- agrandissement du portail afin de permettre le passage des secours de manière plus aisée
- mise aux normes de la clôture pour aire de jeux
- nécessité d'enlever un arbre : ses racines horizontales risquent de déformer le revêtement bitumeux.
- modification d'usage des anciens bacs à sables : ils ont été garnis de terre végétale pour permettre des plantations pédagogiques.
- ajout de 3 nouveaux bacs à sable amovibles
- rénovation du petit train par les agents techniques de la commune.

3-Lavoir

Le lavoir a été enlevé avant 1965, suite aux travaux d'agrandissement du pont. Le lavoir d'origine était constitué d'un plancher flottant

et d'une crémaillère pour régler la hauteur du plancher selon le niveau de la rivière, afin de laver le linge.

Le nouveau conseil municipal s'interroge sur le fait que les piliers ont été coulés sur la terre ferme et non sur l'eau (travaux effectués durant le confinement, avant installation de la nouvelle équipe). Or par délibération du 26/08/2019, le Conseil municipal a validé l'avant-projet global de l'aménagement du parc du presbytère, de la cour de l'école et du déplacement du monument aux morts, situant le lavoir sur les berges de la Wasch.

Le montant total estimatif de ces travaux était de : 250 768,78 € HT (les piliers du lavoir étaient inclus).

Mr le Maire propose d'ajourner sine die le projet du lavoir jusqu'à ce que la Commission de travaux ait trouvé la solution pour une réimplantation conforme et son choix technique.

4-Salle polyvalente – Vidéoprotection

L'aménagement des extérieurs restait à achever. Les travaux de vidéoprotection sont aujourd'hui terminés. Les abords de la salle sont surveillés par sept caméras. Une modification a été apportée pour avoir une vue complète sur le parking.

Le Conseil municipal prend acte.

Divers :

Accord sur la taille des haies chemin du Pré Vert

Suite à une plainte collective sur la taille des haies le long du sentier au Pré vert 2, et après consultation de tous les propriétaires riverains (sauf J-B Baumert : absent) le mercredi 10 juin, la commune représentée par Sébastien Hartmann, a convenu d'un accord entre les 2 parties :

Les propriétaires s'engagent :

- à tailler le dessus et le coté des haies jouxtant leur propriété et bordant leur jardin.

La taille sera faite à hauteur maximale de 2.30m, et 0.40 -0.50 m de large côté jardin.

- à avertir la commune du ou des jours de taille.

La commune s'engage :

- à tailler le côté "sentier" et également autour des fruitiers présents le long du chemin,
- à remplacer les haies mortes,
- à ramasser tous les tas de branchages, même ceux effectués par les riverains.

• Les nouveaux projets et travaux sur lesquels travaille ou a travaillé le conseil municipal depuis juin :

Le Wasserratt (chalet Debus) : Choix sur le devenir du bâtiment

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait décidé par délibération du 20 novembre 2017, de procéder au désamiantage et à la démolition du chalet. L'entreprise GCM Démolition avait été retenue pour un montant de 16 300,00€ HT soit 19 560,00€ TTC (Non compris l'enlèvement du fond de fouille). Il explique avoir voté contre à l'époque, car originaire de Nordhouse, il est très attaché à l'histoire de ce patrimoine : un don de 81 342,03 € avait été fait par l'ancien propriétaire « M Debus » à la commune, geste qui implique un devoir de mémoire par la conservation de cette bâtisse.

Il avance deux autres raisons justifiant cette sauvegarde : la possibilité d'obtenir une subvention du Département (demande à établir avant le 15 septembre 2020) et les restrictions liées au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). En cas de démolition, le PPRI interdira tout autre projet de reconstruction dans cette emprise.

Il fait part aux membres du Conseil que si la décision est prise de maintenir le bâtiment, les travaux de sauvegarde doivent être réalisés avant l'hiver.

Vu l'exposé de M le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de ne plus démolir la propriété située sur la parcelle section E n°668
- d'annuler le permis de démolir
- de la restaurer et de faire les travaux nécessaires
- d'autoriser le dépôt de tous documents d'urbanisme nécessaires à ces travaux
- dit que les subventions de tous types seront sollicitées

- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 Adopté à l'unanimité.

SCOLAIRE :

• Garde du matin et mise à disposition d'un personnel à la CCCE

Au vu du nombre d'enfants inscrits à l'accueil du matin pour la rentrée 2020/2021, il est nécessaire de reconduire cette prestation qui est assurée par une ATSEM, dans le bâtiment de l'école élémentaire. Il est rappelé que la compétence « périscolaire » est du ressort de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à demander à la Communauté de communes du Canton d'Erstein le renouvellement de la prestation de garde du matin à la rentrée 2020/2021 et de signer la convention de mise à disposition d'un agent pour cette mission, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 3h00 pendant les périodes scolaires.

Adopté à l'unanimité.

• Traversée des passages piétons par les enfants

Il a été demandé si des volontaires pouvaient sécuriser les passages piétons aux abords des écoles afin de décharger les agents communaux, qui voient leurs missions interrompues 4 fois par jour. La création de trois postes serait l'idéal. Il était proposé un forfait de 50 € net par semaine. Pour le moment deux personnes se sont manifestées sur les trois postes à pourvoir : M. Roger STOCKMANN et M. Philippe KUNTZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de trois emplois d'agent chargé de la sécurisation des traversées de rues à proximité des écoles à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à faire traverser les rues à proximité des écoles en toute sécurité 4 fois par jour aux horaires suivants :

7h45 à 8h00 – 11h30 à 11h45

13h15 à 13h30 – 16h00 à 16h15

La durée hebdomadaire de service est fixée à 4/35e.

La rémunération se fera selon un montant global et forfaitaire de 50 € net/ semaine

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Adopté à l'unanimité.

• Covid-19

Dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19, la mairie a doté ses écoles de 2 machines à laver et a procédé à la formation des agents d'entretien et des ATSEM aux nouveaux processus de nettoyage/désinfection. Les stocks de gel hydroalcoolique et de détergents/désinfectants ont été faits.

DIVERS :

• Création d'un marché local alimentaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un marché local alimentaire
- de fixer le jour de marché au JEUDI de 17h00 à 19h30
- que l'emplacement sera sur la voie publique à l'entrée de la rue de l'Eglise, en venant de la place de l'Ecole
- que le nombre d'exposants sera restreint en fonction de la place disponible
- qu'un arrêté ainsi qu'un règlement seront rédigés
- que la gratuité de la place sera appliquée pendant 3 mois à partir de son lancement le 25 juin

Adopté à l'unanimité.

• Fixation du droit de place pour les commerçants ambulants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer le droit de place pour le marché alimentaire à compter du 1er octobre

2020 de la façon suivante :

- 1,20 € le mètre linéaire sans électricité

- 1,20 € le mètre linéaire + un forfait d'1,20 € pour l'électricité

Adopté à l'unanimité.

• Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école élémentaire

Deux photocopieurs, à de la mairie et à l'école élémentaire ont été remplacés. La mise en concurrence de différents prestataires a permis de négocier les coûts, et de réaliser une économie de 4000 € sur les contrats précédents.

Pour rappel, vous pouvez consulter les différents comptes rendus des conseils municipaux en mairie ou sur le site internet de NORDHOUSE : <https://www.nordhouse.fr/conseil-municipal/295-comptes-rendus-du-conseil-municipal>

Les prochains projets du programme

« Ensemble pour de nouvelles ambitions »,

sur lesquels travaille le conseil municipal en cette fin d'année :

- La préparation de la piste cyclable reliant le village au canal du Rhône au Rhin, conformément au plan de travaux de la Comcom. Les propositions de tracé faites par la Comcom suivent la route départementale et nécessiteront la révision du PLU en raison de son passage en bordure de forêt.
- La mise aux normes des coffrets électriques régissant l'éclairage public, et la recherche de moyens techniques plus économes. En parallèle, l'éclairage du City a dorénavant déjà été réparé et fonctionne à nouveau.
- La préparation de la révision du Plan local d'Urbanisme, devenu urgent et indispensable notamment pour préserver le patrimoine

existant au cœur du village.

- La prise en compte et la gestion du lotissement Prévert 3 : premier lotissement en projet aux mains d'un lotisseur privé, suite au refus de l'ancienne municipalité d'acquiescer les terrains des propriétaires de la zone Prévert 3 en 2018. Ceux-ci font dorénavant l'objet d'une promesse de vente à la Foncière Hugues Aurèle qui prévoit, conformément au PLU, la réalisation de 25 logements/ha (soit environ 96 habitations puisque 3,96 ha sont concernés). Ceci impacte la commune à plusieurs niveaux : desserte de ce nouveau lotissement et conséquences sur la circulation, adaptation des réseaux et ouvrages d'assainissement, taux d'occupation dans les écoles, capacité d'accueil du périscolaire,...
- L'implantation de la salle de sport : le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) et l'absence de terrains communaux disponibles sont des éléments décisifs pour le choix de cet emplacement. Les différentes solutions sont en cours d'étude pour faire avancer ce projet défini comme prioritaire,
- La reprise des cours d'allemand à l'école élémentaire (assurés par la commune en plus des cours habituels), et l'organisation d'une réunion d'information sur le bilinguisme pour les familles avec l'Académie de Strasbourg.
- L'étude des améliorations possibles liées au stationnement et aux sens de circulation au sein du village afin d'améliorer le trafic et de le sécuriser.
- La rédaction du règlement intérieur du conseil municipal, obligatoire depuis janvier 2020 pour les communes de plus de 1000 habitants.
- ...

ETAT CIVIL



ANNIVERSAIRES

AVRIL 2020

89 ans	HATT Alice	01/04/1931
85 ans	FENDER Renée	01/04/1935
88 ans	KIEFFER Jean Georges	05/04/1932
86 ans	SCHALL Alice	12/04/1934
82 ans	ROHMER Auguste	13/04/1938
84 ans	ROHMER Louis	14/04/1936
80 ans	ISSENHUTH Michel	16/04/1940
81 ans	SCHNEE Gérard	16/04/1939
83 ans	HAAS Thérèse	22/04/1937
89 ans	SCHOENEBECK Céline	22/04/1931
80 ans	SCHMITT Jeanne	25/04/1940
89 ans	EGGERMANN Sylvain	27/04/1931

MAI

81 ans	RIEBEL Louis	05/05/1939
89 ans	MATTER Yvonne	06/05/1931
86 ans	KOST Colette	07/05/1934
84 ans	HOSTI Arlette	12/05/1936
83 ans	SCHOENEBECK André	16/05/1937
81 ans	MULLER Joseph	20/05/1939
94 ans	GALL Céline	25/05/1926
88 ans	HERTRICH Alphonsine	29/05/1932

JUIN

82 ans	FENDER Gilbert	03/06/1938
91 ans	HISS François	13/06/1929
83 ans	ESCH Antoine	22/06/1937
80 ans	SHECKLE Auguste	27/06/1940
83 ans	DAUGAS Camille	29/06/1937

JUILLET

89 ans	ISSENHUTH Arsène	07/07/1931
84 ans	STADELWIESER Blanche	09/07/1936
81 ans	SCHNEIDER François	20/07/1939
81 ans	ISSENHUTH Cécile	24/07/1939

AOUT

83 ans	FUCHS Alice	01/08/1937
81 ans	VOGLER Alice	02/08/1939
80 ans	FICET Geneviève	03/08/1940
81 ans	ESCH Marie Louise	13/08/1939
83 ans	SPRAUEL Elisa	17/08/1937
90 ans	PFLEGER Elise	22/08/1930
80 ans	SCHNEE Marie	25/08/1940

SEPTEMBRE

80 ans	SCHULTZ Rémy	02/09/1940
85 ans	SITTLER Elisa	16/09/1935
84 ans	FENDER Robert	16/09/1936

OCTOBRE

82 ans	MULLER Suzanne	03/10/1938
81 ans	ROYER Marie-Louise	05/10/1939
80 ans	KOBY André	16/10/1940
81 ans	FENDER Robertine	18/10/1939
81 ans	OSSWALD Charlotte	27/10/1939
91 ans	ISSENHUTH Rémy	29/10/1929
81 ans	FRIEDMANN Lydia	31/10/1939

NOVEMBRE

95 ans	RIEBEL Hortense	27/11/1925
--------	-----------------	------------

DECEMBRE

93 ans	HOSTI Robert	08/12/1927
86 ans	HERT Louis	17/12/1934
80 ans	SHECKLE Georgine	27/12/1940

JANVIER 2021

81 ans	ROHMER Marie Odile	07/01/1940
85 ans	TROESCH Raymond	10/01/1936
81 ans	MEYER Antoine	15/01/1940
88 ans	NOGUET Gabrielle	18/01/1933
84 ans	SUHNER Louise Martina	18/01/1937
92 ans	WARTH Julienne	20/01/1929
81 ans	FISCHER Michel	31/01/1940

FEVRIER 2021

85 ans	FENDER Marie Hélène	10/02/1936
88 ans	WALTZ Marie Claire	11/02/1933
90 ans	OSSWALD Anne	11/02/1931
94 ans	WEBER Irène	15/02/1927
84 ans	KLOESS Charles	19/02/1937

MARS 2021

81 ans	KREIB Evelyne	01/03/1940
91 ans	HERTRICH Marie Thérèse	02/03/1930
87 ans	ISSENHUTH Odile	03/03/1934
81 ans	LOSSER Céleste	03/03/1940
88 ans	SCHRUOFFENEGER Jacqueline	07/03/1933
88 ans	GRINNER Antoine	11/03/1933
83 ans	ROHMER Marie Cécile	13/03/1938
88 ans	ROHMER Joséphine	14/03/1933
85 ans	RIEBEL Marie Virginie	16/03/1936



NOCES D'OR 2020

26/06/2020	Clément et Dorette HISS	08/08/2020	Robert et Arlette HOSTI
27/06/2020	Rémy et Marthe SCHULTZ	13/11/2020	Vincent et Marie SCHMITT
17/07/2020	Frédéric et Louise STREITT	27/11/2020	René et Marlène STADELWIESER
24/07/2020	Etienne et Marlène STADELWIESER	28/11/2020	Marcel et Jacqueline WALTER



DÉCÈS

27/08/2019	BINNERT Evelyne, 59 ans
29/09/2019	BINDREIFF Marie, 87 ans
18/10/2019	GALL René, 93 ans
12/12/2019	PFLEGER Louis, 89 ans
20/12/2019	MARTIN Hubert, 75 ans
05/01/2020	FOESSEL Joséphine, 92 ans
15/01/2020	KORNMANN Fernand, 92 ans
20/02/2020	HERTRICH Lucie, 93 ans
16/03/2020	BRIGEL Angèle, 89 ans
01/04/2020	SCHAAL Raphaël, 38 ans
08/04/2020	SITTLER Roger, 83 ans
18/04/2020	OBRECHT Simonette, 85 ans
14/05/2020	VOLLMER Gilbert, 81 ans
01/06/2020	OSSWALD Louis, 81 ans
01/07/2020	PUJOL Robert, 83 ans
30/07/2020	GRIGNON Françoise, 74 ans
26/08/2020	SPRAUEL Alphonse, 88 ans
18/09/2020	RIEBEL Raymond, 89 ans



MARIAGES

14/09/2019
Victoria KUNTZMANN et Jérémy DORFFER

18/07/2020
Myriam SAHAOUI et Thomas OSSWALD

22/08/2020
Anne CORNU et Nicolas LEPETIT



NOCES DE DIAMANT

NOCES DE DIAMANT 2020
13/05/2020 Antoine et Marie Louise ESCH

NOCES DE DIAMANT 2021
07/02/2021 Robert et Marie FENDER



NAISSANCES

04/09/2019 - Brayen TEODORU, fils de Jessica TEODORU

17/09/2019 - Sophia ROSENKRANZ, fille d'Olivia BERND et Hervé ROSENKRANZ

22/09/2019 - Jeanne BORZA, fille d'Amandine RAOUL et Lucas BORZA

08/11/2019 - Mila SCHWOERER, fille d'Elena STOJANOVSKI et Thierry SCHWOERER

12/11/2019 - Élio RIEHL, fils de Carole et Manuel RIEHL

13/12/2019 - Eden SENGER, fils d'Aline KARDJANA et Diego SENGER

30/12/2019 - Morgane FAU, fille de Virginie et Julien FAU

16/01/2020 - Lenny CHERIF BARMOU, fils de Fanny SCHWAAB et Mohamed CHERIF BARMOU

13/03/2020 - Léonie HECKMANN, fille de Laura KOPP et Quentin HECKMANN

18/03/2020 - Antoine HISS, fils de Johanna BRUA et Florent HISS

19/03/2020 - Mélodie BIRGEL, fille d'Alice RIFFAUD et Sébastien BIRGEL

03/04/2020 - Yaël DOSSA, fils de Julie MARKOVIC et d'Alex DOSSA

25/05/2020 - Gauthier WEHRUNG, fils d'Aurélié ROMILLY et Sébastien WEHRUNG

19/06/2020 - Léandre BRUCHMANN, fils de Florence KRAUFFEL et Vincent BRUCHMANN

15/09/2020 - Maëlle ALLARD, fille de Laura et Jonathan ALLARD

23/09/2020 - Léo ULL, fils de Coralie HUCK et Alexandre ULL



NOUVEAUX ARRIVANTS

DE ALMEIDA Philippe et Anne-Gaëlle Mathéo 9 ans, Nathan 6 ans, Timothée 3 ans
6, rue des Violettes

GASPARATO Fabrice et Catherine Anna 14 ans, Adam 10 ans
6, rue des Coquelicots

LOUIS Bruno et Valérie Tom 14 ans et Timéo 12 ans
12 B, impasse Rott

AECKERLE Michaël et SECULA Maeva 104b, rue Etroite

TOUSSAINT Didier 12, rue de Hipsheim

GONTCHARENKO Catherine 62, rue des Pierres

GALLAN-LAGEAT Brigitte 98, rue des Serruriers

BORZA Lucas et RAOUL Amandine Jeanne 2 mois
13, impasse Rott

KUNTZ Philippe et Pascale 20, rue des Orchidées

SIGRIST Michaël et FOUGEROUX Aline 55, rue du Moulin

SCHLAEFLI Bernard et DOUB Catherine 3, impasse Frohmatt

FLIELLER Damien FLIELLER-WAGNER Simone et HUBE Gauthier 12a, impasse Rott

CHERIF BARMOU Mohamed et SCHWAAB Fanny, Inaya 3 ans
1, rue du Stade

GIANNUCCI Annie 105 A, rue Etroite

BALBONI Sylvie 173, rue de l'Ecole

KERN Mathieu et Céline Lucile 16 ans
13, rue des Bleuets

LEMOINE Gérard 162, rue de l'Ecole

ZELLER Julien et GILG Gaëlle 71, rue des Prés FORSTER

Jean-Charles et Evelyne 147, rue de l'Ecole

WEHRUNG Sébastien et ROMILLY Aurélie 23, impasse des Boulangers

URBAN David et Kerstin Kilian 2 ans
16, rue des Orchidées

OSSWALD Thomas et SAHAOUI Myriam 12, rue du Stade

MULLER Didier et Jérémy 22 ans Elodie 20 ans
10 A, rue du Chêne

ANTHONY Yves et DOERY Sandra 74, rue des Noyers

GASSER Lionel et Elodie Mathilde 3 ans
122, rue du Fossé

KLINGER Manuel 104 B, rue Etroite

DEUTSCHMANN Franck et Sandra Aloïs 12 ans, Adèle, 6 ans
6, rue des Roseaux

FENDER Raymond et Charlotte 9, impasse des Boulangers

FRANCHINI Karen 20, rue des Orchidées

MAHLER Frédéric, Sandra DA FONSECA Valentin 21 ans
162, rue de l'Ecole

SONRIER Estelle Lana 7 ans, Olivia 5 ans,
22 rue de la Poste

SCHWING Pauline 1 rue du Château

DERNIÈRE NOUVELLES DE NORDHOUSE

Création d'une ZONE DE RENCONTRE dans les lotissements Pré Vert 1 et 2

A la demande d'une majorité de riverains, une zone de rencontre a été créée afin de réduire la vitesse dans l'ensemble du lotissement. Dans cette zone, particulièrement fréquentée par les écoliers, les piétons ont la priorité sur les cyclistes, qui eux-mêmes ont la priorité sur les véhicules à moteur dont la vitesse est limitée à 20 km/h : un marquage au sol apparaît à chaque extrémité de cette zone, ainsi que des panneaux de signalisation. La police municipale effectuera des contrôles afin de faire respecter ces nouvelles dispositions.



Sécurisation des passages piétons pour les écoliers

Suite à l'appel lancé par la commune pour trouver des volontaires permettant la sécurisation des traversées de voies à forte circulation, Mr Roger Stockmann et Mr Philippe Kuntz assurent dorénavant la régulation de deux passages piétons. Qu'ils soient ici vivement remerciés pour leur engagement au service des petits écoliers et des habitants !



Marché de Nordhouse : une fois par mois un exposant temporaire !

Le marché alimentaire implanté depuis fin juin chaque jeudi en fin d'après-midi enrichit son offre en accueillant un nouvel invité tous les premiers jeudis du mois ! Selon la saison et les fêtes calendaires, vous trouverez ainsi un stand ponctuel nouveau, renouvelé chaque mois !

Horticulteurs, décoration de fleurs, foies gras artisanaux, bonbons et confiserie, outillage, droguerie, ...n'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de vos envies !

Une seule adresse : mairie@nordhouse.fr

Les commerçants de Nordhouse à l'honneur !

Souhaitant valoriser le savoir-faire et les produits des commerçants nordhouseiens, voici les recettes qu'ils ont accepté de livrer! A vos fourneaux !

D'autres commerçants seront mis à l'honneur dans les prochaines publications.



La tarte crémeuse aux carottes râpées de la ferme "Les légumes du Moulin"

Ingrédients (pour 4 pers)

- 150 g. de pâte à pain du boulanger
- 300 g. de carottes râpées
- 5 cl d'eau
- 1 oignon
- 8 cc de margarine allégée
- 1 orange non traitée
- 2 œufs entiers + 2 jaunes
- 10 cl de crème fraîche allégée
- 1 cc de sucre en poudre (facultatif)
- 1 bouquet de persil
- Sel et poivre

Étaler la pâte et la mettre dans un moule à tarte antiadhésif. Piquer le fond à la fourchette

Préchauffer le four th 5/6 (180° C)

Dans une poêle, à feu moyen, chauffer la margarine et y faire revenir les carottes râpées.

Ajouter l'eau et laisser cuire 10 minutes en tournant de temps en temps.

Râper le zeste sur une moitié de l'orange et le réserver. Presser l'orange pour obtenir environ 10 cl de jus. Prélever l'écorce restante et la détailler en filaments.

Dans une terrine, battre les œufs entiers et les jaunes avec le jus d'orange, la crème fraîche et le sucre en poudre. Saler et poivrer. Ajouter le zeste râpé et le persil.

Déposer les carottes sur le fond de tarte. Napper de la sauce au jus d'orange et cuire au four 30 à 40 mn.

Décorer avec les filaments de zeste d'orange au moment de servir.



La brioche de la boulangerie "La Paume de pain"

Ingrédients (pour 2 brioches)

- | | |
|---------------|---------------|
| 1kg de farine | 200g œufs |
| 20g de sel | 300g de lait |
| 150g de sucre | 250 de beurre |
| 50g de levure | |

Mettre tous les ingrédients sauf le beurre dans le pétrin avec le crochet en 1ère vitesse pendant 5 min, puis en 2^{ème} vitesse avec le beurre pendant 6 min jusqu'à que la pâte se décolle de la cuve.

Laisser reposer la pâte 1h au froid. Diviser en 3 boudins puis les tresser et les mettre sur une plaque. Laisser reposer à température ambiante pendant 1h30. Dorer le dessus puis enfourner à 180 degrés pendant 20 à 30 minutes.



Dernière minute ! Félicitations à la boulangerie Paume de pain qui remporte une double médaille d'argent de la Fédération de la boulangerie du Bas-Rhin : baguette et croissant au beurre ont été primés ! BRAVO pour cette belle performance !



Les Manifestations annulées

• Fête des aînés :

Le Conseil Municipal du 31 août a décidé, au vu des incertitudes sur la crise sanitaire, d'annuler cette manifestation. Néanmoins, l'équipe municipale réfléchit à une solution de remplacement afin que les aînés puissent malgré tout bénéficier d'une attention spéciale en cette fin d'année.



• Marché de Noël de Nordhouse Idées Déco et Les P'tits Nordhousiens:

Ils préparaient depuis plus de 4 mois un grand marché de Noël, mais la crise sanitaire se poursuivant, ils ont décidé d'annuler le marché. La raison l'emportant sur l'envie, c'est avec le cœur lourd et les larmes aux yeux que cette 1^{ère} édition va directement dans les cartons » annonce la Présidente du NID.

• Fête de la Nature en 2021

L'association Fruits et nature de Nordhouse-Hipsheim (Société des arboriculteurs) confirme l'annulation et vous propose un nouveau rendez-vous en 2021 !

Les rendez-vous à noter :

• Journée du 11 novembre :

La commémoration du 11 novembre prendra sans doute une forme réduite au vu de la crise sanitaire. Dans tous les cas, il sera procédé à un dépôt de gerbe au Monument aux Morts le dimanche 8 novembre.

• Informations sur la chasse et les dates des battues :



La commune de Nordhouse loue, depuis de nombreuses années, le ban communal à une association de chasse pour y pratiquer la chasse aux petits et gros gibiers.

En effet, contrairement à ce que l'on pourrait penser, et comme le rappelle le garde-chasse, la nature ne se régule pas toute seule : par exemple, les sangliers n'ayant aucun prédateur à ce jour, à partir de 4 femelles sanglier, en l'espace de 2 ans, on peut dépasser 150 individus, voire 200. En

effet, une femelle fait 3 portées sur 2 ans, avec 6 à 10 petits par portée. De plus les petits se reproduisent déjà à 5-6 mois !

La chasse au sanglier est ainsi une obligation d'utilité publique imposée par la Préfecture, avec obligation de résultat, en raison des dégâts importants causés aux cultures.

Avec le retour de l'automne, c'est donc également la saison de la chasse qui redémarre. Bien qu'une signalisation de "chasse en cours" ne soit obligatoire que lors des battues (participation de 8 chasseurs minimum), et suite à la rencontre ayant eu lieu en septembre entre le Président de l'Association de chasse, le garde-chasse et les représentants de la commune, cette signalisation sera mise en place par les chasseurs même lors des petites chasses (comme par exemple la chasse aux canards).

Celles-ci se déroulent prioritairement dans le secteur de la Rossau (direction les Légumes du Moulin, après le pont de la Rossau et l'étang) : un panneau sera donc installé sur le pont les jours de chasse, invitant les promeneurs à ne pas circuler dans cette zone à ce moment-là. Les tirs aux canards ont une portée inférieure à 100 m, mais ce secteur étant très emprunté par les habitants du Prévert, la mesure s'imposait afin que tous, promeneurs et chasseurs, puissent circuler en sécurité et sans être dérangés.

Les battues aux sangliers restent elles, bien sûr, signalées comme il se doit, et peuvent avoir lieu sur tout le ban communal, selon les signalements effectués et les dégâts constatés.

Soyez donc vigilants si vous apercevez ces panneaux, les tirs pour le gros gibier ayant une portée de plusieurs km ! Ils ne sont bien sûr pas dirigés vers les habitations conformément à la réglementation.

Rappelons que les chasseurs sont formés, informés, contrôlés, et répondent à des règles strictes, qui leur sont imposées.

Pour le sanglier, les battues sont arrêtées par cette même société aux dates suivantes :

- 8 novembre / 29 novembre / 6 décembre / 20 décembre / 30 décembre 2020
- 10 et 17 janvier 2021

• Prochain don du sang :



L'amicale des donneurs de sang de Nordhouse remercie les donneurs bénévoles qui se sont déplacés pendant cette période difficile. Dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, la collecte s'est poursuivie pour répondre aux besoins des patients pour lesquels la transfusion est vitale.

Lors de la collecte du 2 avril, les donneurs se sont déplacés au nombre de 73, en possession de leur attestation ou déclaration sur l'honneur indiquant aller donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. Au mois de juin, 75 donneurs étaient présents, mais 10 donneurs n'ont pas pu finaliser leur intention de donner leur sang par manque de temps du personnel de l'EFS. En effet, suite aux mesures appliquées à tous les donneurs dans le cadre du Covid-19, chaque don du sang exige 30% de temps supplémentaire par rapport à « avant ». Au mois d'août 58 personnes se sont déplacées.

Comme à son habitude, une collation était proposée par l'EFS, sous forme de plateaux repas en raison de l'épidémie.

UN GRAND MERCI POUR VOTRE MOBILISATION !

Date de la prochaine collecte : le 26 novembre



Purges du réseau d'eau :

La prochaine purge est programmée semaine 49 (soit du 30 novembre au 4 décembre), pouvant entraîner des baisses de pression temporairement.

Relevé de votre compteur d'eau :



Une campagne de relevé des compteurs d'eau aura lieu dans la commune les prochains jours. Si votre compteur ne peut être relevé à distance, un agent du SDEA se présentera à votre domicile pour enregistrer votre consommation.

Pour une information plus rapide et plus directe : Recueil des adresses mails

Afin d'améliorer la communication entre la Mairie et les habitants, la commune propose de recueillir les adresses mails des habitants. Certaines informations pourront être délivrées plus rapidement qu'en version papier, qui restera en vigueur dans un premier temps.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce service peuvent retourner un mail à mairie@nordhouse.fr en indiquant :
 - les adresses mails qu'elles souhaitent faire enregistrer
 - leurs coordonnées avec adresse postale afin de bien les identifier.

A Nordhouse, le jury des maisons et jardins fleuris a attribué ses notes



Chaque saison a ses plaisirs. Le printemps et l'été sont le temps de la couleur dans les jardins, aux fenêtres et sur les balcons fleuris.

Ouvert à tous, ce concours nous est cher car il met en avant un double mérite. Il récompense à la fois le talent des jardiniers et l'engagement des citoyens au service de l'embellissement du cadre de vie commun.

Céline CONTAL et Isabelle COUSIN Adjointes en charge de l'embellissement de la commune : « Nous tenons à encourager toutes les personnes qui s'investissent pour le fleurissement de leur demeure, félicitations à tous ! »

Les membres du jury, composé de 3 élus des communes voisines et de 3 professionnels en horticulture, accompagnés de certains membres du conseil municipal, ont parcouru les rues du village le jeudi 23 juillet en fin d'après-midi, à la recherche des plus belles compositions fleuries ! Chacun a attribué une note, en tenant compte entre autres, de l'harmonisation des couleurs, la densité, la répartition des fleurs, l'entretien général. Cette notation permet d'établir un classement. Les 20 plus belles maisons et jardins fleuris ont été récompensés et la remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux du maire en janvier 2021.

Le classement :

- 1) M. et Mme EUGSTER Jean Louis
- 2) M. et Mme ISSENHUTH Antoine
- 3) M. et Mme FISCHER Lucien
- 4) M. et Mme PHILIPP Claude
- 5) Monsieur ANTZ Arsène
- 6) M. et Mme ISSENHUTH Charles
- 7) M. et Mme SCHEECK Pierre
- 8) M. et Mme GOEPP Jean Marie
- 9) Monsieur ROSIN Constant
- 10) M. et Mme PFLEGER Francis
- 11) VERGER ECOLE
- 12) M. et Mme SCHNEIDER Dominique
- 13) M. et Mme HUBER Antoine
- 14) M. et Mme NOTHEISEN
- 15) Mesdames SCHALL Alice/HERTRICH Doris
- 16) M. et Mme FELDEN Monique
- 17) M. et Mme NOTHEISEN Joseph
- 18) M. et Mme EHRHARDT Jean-Paul
- 19) M. et Mme RINGEISEN Jacky
- 20) Monsieur SCHMITT Bernard

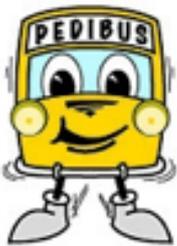




En 2021, les Nordhousiens auront-ils la main verte et seront-ils inspirés comme les années passées ? Nombre d'entre vous ont prouvé leur goût pour le jardinage et leur investissement dans ce loisir et cet art, mais cette tradition semble s'amenuiser. C'est pourquoi une nouvelle version de ce concours est en cours de réflexion et vous sera proposée l'année prochaine afin de redynamiser cette activité ...



Faisons renaître le Pedibus, un service d'accompagnement à pied des enfants qui vont à l'école.



Ce service a été mis en place par la commune en 2010/2011 afin de limiter le nombre de voitures circulant devant les écoles, à la dépose du matin principalement, et ainsi désengorger les abords des écoles d'une circulation trop importante. **Mais ce n'est pas le seul objectif du PEDIBUS !** Il permet de créer des liens au sein d'un quartier, de dégourdir (et de réveiller !) les enfants

avant qu'ils soient enfermés dans leur salle de classe, grâce à une petite marche conviviale.

Comment cela se passe-t-il ? Les enfants se rendent par leurs propres moyens aux arrêts PEDIBUS de leur quartier (repérables par des panneaux), à heure fixe (déterminée selon les quartiers). Un parent bénévole les attend à l'arrêt et les accompagne jusqu'à l'école. Les enfants et l'accompagnateur sont équipés de gilets et/ou chasubles réfléchissantes.

Attention: comme pour le bus, si l'enfant n'est pas à l'heure à l'arrêt PEDIBUS, le groupe partira sans lui ! Il devra alors se rendre à l'école par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Il n'y a qu'un seul passage du PEDIBUS à chaque arrêt !

Aujourd'hui, le PEDIBUS, faute de parents volontaires, n'est plus actif. Si vous souhaitez le faire renaître, contactez la mairie pour vous inscrire en tant qu'accompagnateur !

Si vous êtes intéressés par l'accompagnement de vos enfants, faites-vous connaître auprès de la mairie afin que le recensement des enfants puisse être fait !

Mairie : 03 88 64 80 90 ou mairie@nordhouse.fr

Plan d'urgence Répit pour les aidants : le CG67 se mobilise

ALSACE COUSIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN ACCOMPAGNER CHAQUE BAS-RHINOIS

aîné(e)s, aidant(e)s, COMMENT ÇA VA? WIE GEHT'S?

Une ligne d'écoute et de soutien aux personnes âgées et aux aidants fragilisés par la crise sanitaire

> 03 88 76 60 50

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI, DE 9H À 18H

Un accès plus facile à la boulangerie !

Afin de sécuriser l'accès à la boulangerie, la commune a fait réaliser un passage piéton supplémentaire à proximité immédiate de la boulangerie.



LA VIE DU VILLAGE EN PHOTOS

EDITO

VIE MUNICIPALE

DNN - DERNIÈRES NOUVELLES DE NORDHOUSE

VIE DES ECOLES

VIE ASSOCIATIVE

CIVISME ET CITOYENNETE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE



La distribution des masques durant le confinement



La traversée de la rue Principale sécurisée



Le marché



Le marché hebdomadaire



L'école maternelle hisse les drapeaux



Le pavoisement de l'école élémentaire



Les nouveaux bacs à sable de l'école maternelle



EDITO

VIE MUNICIPALE

DNN - DERNIÈRES NOUVELLES DE NORDHOUSE

VIE DES ECOLES

VIE ASSOCIATIVE

CIVISME ET CITOYENNETE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE

VIE DES ÉCOLES

Du changement dans les écoles

Une **nouvelle directrice** a pris ses fonctions à l'école primaire de Nordhouse lors de cette rentrée.



Mme **SCHMITZ**, présente l'année dernière en tant que professeur des écoles en classe de maternelle à Nordhouse, remplace désormais Mme Rudolf, partie à la retraite en juin. En plus de sa fonction de directrice des écoles maternelle et élémentaire, Mme Schmitz s'occupe de l'enseignement à la classe de CE1/CE2.

Suite à ce changement, la commune accueille une nouvelle institutrice à la maternelle : nous souhaitons à Mme Bindler la bienvenue !

Les professeurs des écoles se répartissent donc les classes de la façon suivante :

Ecole élémentaire :



Mme WEBER Caroline : 21 CP



Mme DIEBOLT Audrey : classe de CE1/CE2 (26 élèves, dont 15 CE1 et 11 CE2)



Mme SCHMITZ Catherine et Mme VIELLEDENT Marie (le lundi et 1 jeudi sur 3) : 26 élèves de CE1/CE2 (dont 14 CE1 et 12 CE2)



Mme BITZNER Méline Mme GASSMANN Cynthia : 26 élèves de CE2/CM1 (dont 13 CE2 et 13 CM1)



Mme DIEMER Valérie : 27 élèves de CM1/CM2 (respectivement 22 et 5)

Ecole maternelle :



Mme GEHIN Céline : 20 élèves des trois niveaux PS/MS/GS (7+7+6)



Mme HERTZOG Maryse : 21 élèves des trois niveaux PS/MS/GS (7 de chaque)



Mme BINDLER Véronique : 20 élèves de GS.

Toute l'équipe du conseil municipal souhaite une bonne rentrée à l'ensemble des élèves et des enseignantes et un bon travail durant cette année !

Mais l'école ne serait pas complète sans les indispensables ATSEM :



Angélique



Catherine



Valérie

et bien sûr le personnel d'entretien qui, plus que jamais en cette période, désinfecte et fait briller les salles de classe !



Carole



Séverine

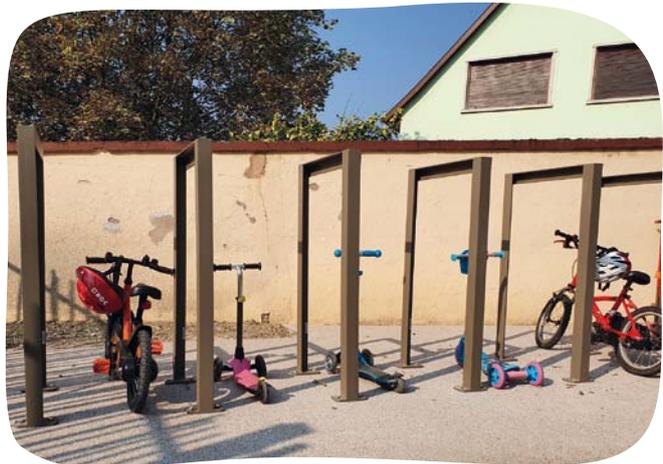
La cour de l'école maternelle s'agrandit !

Le projet avait été défini en 2019 au vu de nombre croissant d'élèves. Les travaux, débutés durant le confinement, avaient été interrompus lors de la reprise de l'école en juin. Ils ont repris durant l'été afin de proposer aux plus jeunes écoliers de Nordhouse **une cour de récréation plus grande, mieux équipée, tout en conservant une zone arborée afin de bénéficier de l'ombre des plantations durant les périodes chaudes. Des revêtements de sol amortissants ont également été posés pour diversifier les jeux, de même que deux maisonnettes et trois bacs à sable.**

Les dernières plantations de vivaces seront effectuées durant l'automne, certaines avec le concours des enfants, de même que l'engazonnement de la zone arborée.

Des abris à vélos viennent compléter ces équipements afin de permettre à ceux qui le souhaitent de laisser les bicyclettes et trottinettes à l'école jusqu'à la fin des cours.

Un grand merci à Jean-Luc et Sébastien, ainsi qu'aux agents techniques et de nettoyage qui ont réalisé la performance de préparer cette nouvelle cour pour le jour J !



Pavoisement des écoles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

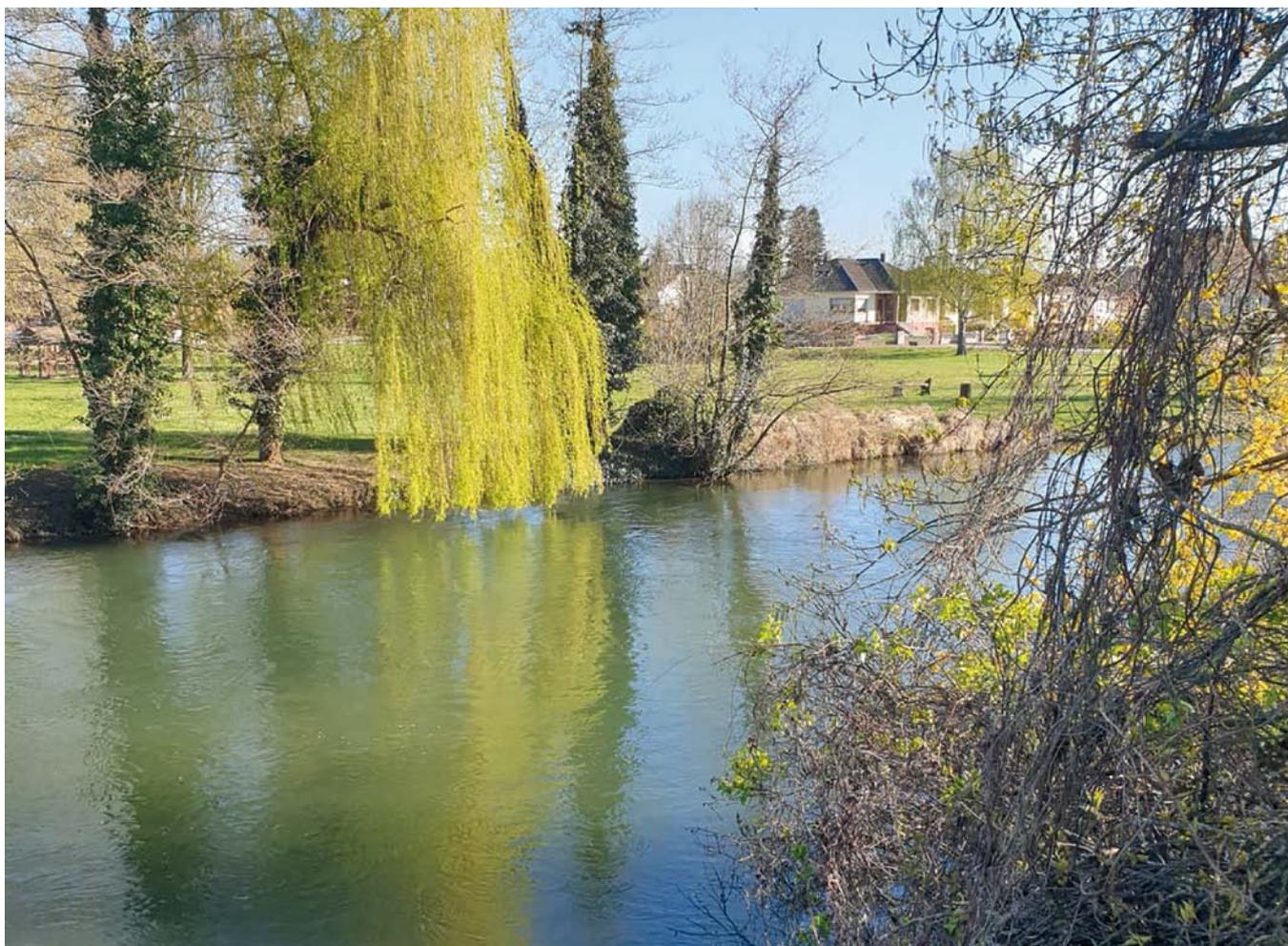
*Liberté
Égalité
Fraternité*

de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements.

En juillet 2019, la loi Blanquer vient renforcer **le rappel des valeurs de la République**, et demande à ce que **le drapeau français, le drapeau européen, la devise de la France et les paroles de l'hymne national soient présents dans chaque salle de classe.**

Depuis 2013, la loi Peillon prévoit que soient apposés sur la façade des écoles et établissements du secondaire privés et publics, les drapeaux de la France et de l'Europe. Cette loi définit également que La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 soit affichée

Les drapeaux ainsi prévus flottent donc dorénavant sur la façade de écoles de la commune.



Ecoles et COVID

Afin d'assurer une reprise dans les meilleures conditions et avec toutes les garanties nécessaires à la sécurité de chacun, les écoles ont été dotées de tout le matériel nécessaire à la lutte contre la propagation du virus :

- une machine à laver à l'école maternelle afin de pouvoir laver chaque jour les lingettes lavables servant à la désinfection des tables et chaises, poignées de porte et plus généralement de toutes les surfaces susceptibles d'être touchées par les élèves et le personnel enseignant ; une autre machine à laver est dédiée à la même fonction à l'école élémentaire. Ceci permettra également de laver les jouets et couvertures de l'école maternelle régulièrement.
- des chariots de ménage, équipés de produits de nettoyage/désinfection actifs contre le virus (conforme NF 14 476), et lingettes lavables,
- des flacons de gels hydroalcooliques destinés à la désinfection des mains pour les parents qui accompagnent les enfants jusque dans la classe (école maternelle),
- ce dispositif est complété par la formation de tous les agents de nettoyage et ATSEM à l'utilisation des produits de désinfection (réalisée avant la rentrée scolaire), et par la rédaction du plan de nettoyage/désinfection des écoles (conformément aux directives du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports édités au 31/08/20).

Enfin, le deuxième portail de l'école élémentaire a été réparé et remis en service, afin de permettre une meilleure gestion des entrées et sorties de classe dans le respect des consignes du Ministère qui recommande de minimiser le brassage des élèves et de limiter les regroupements de parents.

Restez vigilants ! Appliquez strictement les consignes diffusées par le personnel enseignant !

VIE ASSOCIATIVE

Chi Gong et Tai Chi / Association Arts Calisthenics



Contact :

Astride CHRISTEN (06 80 36 95 03)

Co-animateur : Yann Le COADOU

Quand ?

le jeudi soir à 19h30

Lieu : au foyer paroissial

Infos : la première séance de découverte est gratuite.

Tennis de Table / Association TTN

Contact :

Frédéric Papelard (f.papelard@gmail.com - 06.76.87.42.93)

Quand ?

• **le mardi de 18h30 à 20h00** (hors vacances scolaires) pour les jeunes, en entraînements dirigés ou en découverte dès 7 ans

• **le mardi soir de 20h00 à 21h30** pour les adultes, en loisir ou entraînements

Lieu : à la salle des Fêtes

Info : le prêt de raquettes est possible. Des chaussures de sport en salle sont exigées.

Pour les compétitions : deux équipes Seniors et deux pour les Jeunes. Les matchs se tiennent en semaine.



Gym - Association « Gym Détente Nordhouse »

Contact : Betty (03.88.98.06.29) ou Chantal (03.88.64.24.52)

Quand ? le mercredi de 20h à 22h

Lieu : à la salle Paroissiale

Infos : activité pour une remise en forme en douceur et regagner tonus - souplesse - énergie par des exercices d'abdo - cuisses - fessiers - cardio...Cours variés...step...pound...ballons etc...



Musique / Association Entente Musicale de Nordhouse

Contact Président :

Christelle Schmitt-Hosti au 07 89 51 67 86

christelle.schmitt.hosti@gmail.com

FORMATION MUSICALE à partir de 6 ans avec apprentissage d'un INSTRUMENT À VENT (flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, baryton, tuba) ou PERCUSSIONS (batterie) ou CLAVIER (piano, synthétiseur, accordéon).

Contact inscription : Jean-Claude Stoeffler au 06.61.81.04.66

Contact renseignements : fabienne.schlosser957@orange.fr

ENSEMBLE d'HARMONIE

pour pratiquer votre instrument en groupe. Répétitions les lundis soir (et parfois le mardi) à la salle des fêtes.

Contact renseignements :

Christelle Schmitt-Hosti au 07 89 51 67 86 ou

ententemusical@yahoo.fr

Page Facebook : @Entente Musicale Nordhouse

et @soireedEteEnMusique

Infos : annulation de la « soirée années 80 », concert de Noël (date à confirmer), concert prévu le 27 mars 2021.



Nature - Association « Fruits et Nature de Nordhouse – Hipsheim »

L'exposition de fruits (fête de la nature) prévue traditionnellement le 1^{er} week-end d'octobre n'aura pas lieu en raison du Covid et des difficultés et risques liés à la pandémie.

Don du sang / Association « Amicale des Donneurs de Sang »



Contact : Florence SCHNEE

Quand ? les jeudis soir, selon un calendrier

Lieu : à la salle des Fêtes

Infos : la prochaine collecte aura lieu le 26 novembre.

L'amicale espère pouvoir servir un petit plat chaud pour clôturer l'année.

L'amicale des donneurs de sang remercie les donateurs bénévoles qui se sont déplacés pendant cette période difficile.

Vie paroissiale – Association « Groupement des Œuvres Paroissiales »

Contact : Antoine ISSENHUTH au 03 88 98 07 98

Infos : annulation de la confection et la vente de couronnes de l'Avent, ainsi que le Baeckeoffe initialement prévu le dimanche 6 décembre.

Pêche / Association A.A.P.M.A

Contact : Manu KELLER au 03 88 98 91 56 qui assure la Présidence par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.



CIVISME ET CITOYENNETÉ

Incivilité sur les berges de l'III !



A plusieurs reprises durant cet été, des personnes peu scrupuleuses ont déversé de la litière pour chat usagée sur les berges de l'III. D'autres incidents ont déjà eu lieu auparavant : déversement de produits lessiviels, déchets de tonte, etc. Il est regrettable de constater le peu de civisme et de bonnes manières de certaines personnes... Rappelons que les sanctions encourues sont très fortes, puisque « *Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 et L. 432-2, ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.* »

La commune rappelle également que pour des raisons évidentes de sécurité, l'accessibilité aux berges est une obligation des propriétaires puisque l'III est un cours d'eau domanial : en aucun cas le passage ne doit être obstrué le long de ces berges. Ceci afin de permettre aux services de sécurité (pompiers, ambulanciers, ...) de porter secours si nécessaire, mais aussi afin de laisser aux pêcheurs un accès possible pour la pêche, puisque les riverains doivent respecter une servitude de passage aux détenteurs d'une carte de pêche.

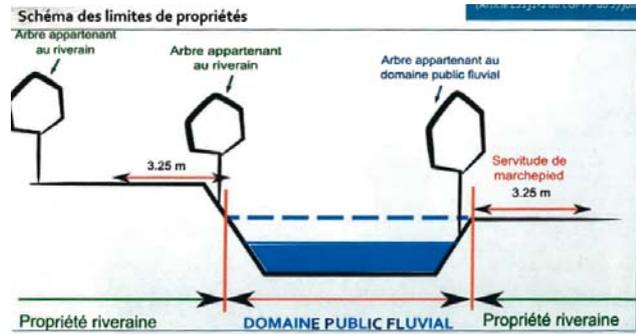
Article L2131-2 code général de la propriété des personnes publiques : *Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons.*

Qu'est ce que la servitude de marchepied ?

Le long des cours d'eau du Domaine Public Fluvial, les propriétaires sont tenus de laisser sur les deux rives un emplacement destiné à assurer le passage du service d'entretien des berges, la libre circulation des piétons et des pêcheurs. La largeur de cette servitude est fixée à **3,25 mètres**. Dans cette largeur les propriétaires riverains ne peuvent planter d'arbres ni clore leur propriété par haies ou clôture.

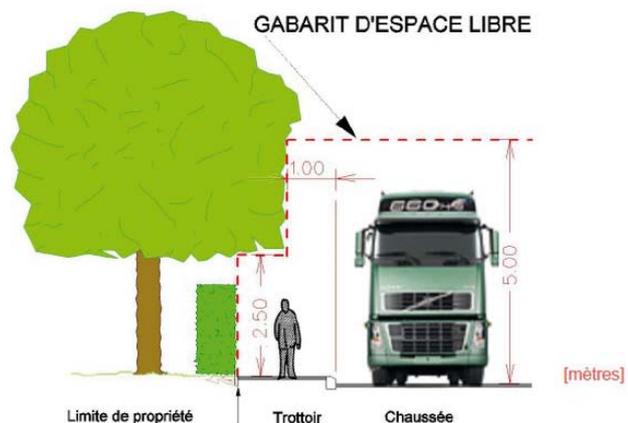
C'est donc une zone de 3,25 m de large le long de chaque rive (servitude de marchepied) qui doit être exempte de toute barrière ou clôture.

C'est donc une zone de 3,25 m de large le long de chaque rive (servitude de marchepied) qui doit être exempte de toute barrière ou clôture.



Tailles d'automne et circulation sur les trottoirs

Certains trottoirs sont très encombrés par des haies privées qui débordent largement de la limite des propriétés. Alors que les enfants et leurs accompagnateurs ont repris le chemin des écoles, merci de veiller à faciliter leur passage, en taillant régulièrement vos haies afin que piétons et poussettes puissent circuler sans encombre.



Opération Intergénéreux

Le service d'entraide entre générations proposé avant l'été est toujours d'actualité !

Deux jeunes Nordhousiens se sont portés volontaires pour rendre de petits services aux personnes âgées durant les congés scolaires d'été. Le Covid étant passé par là, aucune demande n'a été enregistrée par la Mairie : la peur d'une contamination a peut-être dissuadé les aînés de se rapprocher des jeunes !

L'opération sera renouvelée aux prochaines vacances scolaires. Espérons que les liens intergénérationnels pourront alors se faire avec une plus grande sérénité !

MERCI pour ce beau geste d'entraide citoyenne !

Dès le début de la crise sanitaire, Madame DESSEIN, habitante de Nordhouse, s'est mise au travail afin de proposer quelques masques cousus aux personnes fragiles et personnel communal ! En pleine période de pénurie, ceux-ci ont été accueillis avec grand plaisir par les agents communaux.

Mme Hertrich Bernadette (Bernadette Couture) a également proposé son aide pour des masques faits maison : la Mairie a alors décliné sa proposition, des masques jetables étant à ce moment disponibles.

Encore un grand merci pour votre générosité à toutes les deux, de la part de toute l'équipe municipale et des agents communaux !

La sécurité des écoliers, une priorité concrétisée !

Suite aux appels à volontaires, deux personnes se sont faites connaître auprès de la mairie : Mr Roger Stockmann et Mr Philippe Kuntz. Désormais, quatre fois par jour, deux traversées de voies passantes sont sécurisées pour les enfants et leurs accompagnateurs : rue du Maréchal Leclerc à hauteur de la Maison Commune, et à l'intersection Rue des Forgerons/ Rue du Maire Reibel.

Dans l'attente de trouver un troisième volontaire, la Commune remercie bien chaleureusement ces deux personnes pour avoir répondu positivement à sa recherche !

Propreté des animaux promenés : Nordhouse est équipé !



Pour favoriser la propreté du village et améliorer le confort de tous, la commune a fait installer des poubelles équipées de distributeurs de sachets à déjections canines.

Nous comptons sur la civilité et la bonne volonté de chaque propriétaire !

Par respect pour les autres promeneurs et par mesure de sécurité, si votre animal n'a pas un bon rappel il est recommandé de le promener en laisse.

Bientôt 16 ans ? Pensez au Recensement !

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté, et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer **le baccalauréat, le permis de conduire** ou d'autres examens et concours publics. Cette démarche permet également d'être inscrit(e) d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser ?

- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr (pour certaines communes).
- Le jeune doit se faire recenser dans les **trois mois** qui suivent son **16^{ème}** anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pièces à fournir :

Lors de son recensement, le jeune doit fournir :

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- son livret de famille
- une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

L'attestation de recensement est envoyée par la mairie sous 10 jours après le recensement, par courrier. Attention : Il n'est pas délivré de duplicata.

Toutefois, en cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont dépend l'intéressé.



DEVELOPPEMENT DURABLE

A la découverte d'une réalisation originale et 100 % locale : le lombricomposteur Activaterre ou comment recycler ses déchets organiques, même en appartement !



De mon enfance à Nordhouse, je me souviens surtout des journées passées à crapahuter dans les bois, avec mes amis, à la recherche de nouvelles cachettes dignes d'accueillir une de nos nombreuses cabanes secrètes... La nature a été mon terrain de jeu pendant ces joyeuses années et j'en garde un lien indéfectible.

Aujourd'hui j'ai 27 ans et j'habite à Strasbourg dans un appartement où j'exerce mon activité de designer industriel indépendant. Depuis presque 2 ans, je travaille avec un potier de Soufflenheim au développement et à la commercialisation d'Activaterre, un composteur d'intérieur, ou lombricomposteur, imaginé par mes soins.

Ce projet a commencé à germer quand, après mes études d'ingénieur, j'ai posé mes valises en ville. J'étais résolu à emporter un bout de campagne avec moi et, pour se faire, j'installai un petit potager sur mon balcon et tentai de produire mon propre compost. Ceci afin d'obtenir un engrais gratuit pour mes plantes mais aussi pour réduire ma production de déchets. En effet, il faut savoir qu'en France, 1/3 du contenu de nos poubelles est constitué de restes de fruits et légumes, de marc de café et autres coquilles d'œufs¹.

Dans un monde où nos déchets sont ramassés par des camions qui roulent à l'essence, pour être incinérés en émettant une quantité considérable de gaz à effet de serre, comment se fait-il que nous retrouvions encore des déchets organiques dans nos poubelles ?

C'est ainsi que j'ai commencé à m'intéresser au merveilleux monde du lombricompostage... en plastique.

Du plastique pour réduire sa production de déchets ? L'idée m'a tout de suite parue incongrue, surtout qu'on sait que la quasi-totalité des plastiques produits ne sont jamais recyclés². J'ai donc eu envie d'imaginer un nouveau type de lombricomposteur qui en serait totalement dépourvu.

Avec l'aide de Pierre Siegfried, gérant de la Poterie Siegfried-Burger & Fils et représentant de la 6^{ème} génération, nous avons mis au point Activaterre. Ce lombricomposteur a été pensé pour que la récolte du compost se fasse de manière intuitive et sans avoir à toucher les vers qui y travaillent et transforment nos déchets en compost, le tout sans mauvaises odeurs. Le bois du support provient d'un menuisier à Reichstett, la terre cuite du composteur a été mise en forme à Soufflenheim et le liège du couvercle vient des Landes, de chutes de panneaux servant à la fabrication des bouchons.

Après plus d'un an de tests et d'ajustements, nous avons récemment ouvert notre boutique en ligne et Activaterre est maintenant disponible en précommande. Il est aussi possible d'aller le voir en visitant la Poterie Siegfried-Burger & Fils ou en allant se détendre à l'Anti-Café à Strasbourg.

Vous avez peut-être la chance d'avoir un jardin équipé d'un composteur extérieur. Vous comprenez donc certainement à quel point nos biodéchets sont de formidables matières premières, capables de faire grimper vos haricots jusqu'au ciel... Grâce au lombricompostage et Activaterre, nous espérons que tous ceux qui habitent encore en appartement pourront eux aussi rendre toute leur utilité à nos biodéchets.

activaterre.fr
ferdinandfraulob.fr

¹<http://biodechets.org/dechets-sortir-poubelle/>

²<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/91-des-dechets-plastiques-ne-sont-pas-recycles>

D'autres jeunes s'engagent pour la Nature : à Gerstheim, Projet Récif.



Porté par ses convictions, Constant Muller-Bronn, 21 ans, lance un projet visant d'une part à développer la collecte des plastiques présents dans les océans, afin de les recycler en sacs et vêtements, et d'autre part à financer, grâce à l'achat de ces nouveaux produits, des pépinières de coraux. Cette culture servira à replanter et restaurer les récifs coraliens dégradés.

Le mot de Constant :

« Dans certains endroits, la nature a du mal à se remettre d'elle-même. Notre environnement souffre du changement climatique, de la pollution et de l'impact direct de nos comportements.

Recif. est né pour aider à préserver nos écosystèmes, avec pour mission principale la protection et la restauration des coraux.

J'ai décidé de créer cette marque, pour à la fois aider à nettoyer les déchets plastiques et ceux issus de l'industrie textile, mais aussi aider à ré-ensauvager la Nature et nos Océans.

Chaque achat permet de planter un corail, et de nettoyer 2 à 4kg de déchets. Tous les articles sont en tissus recyclés et fabriqués localement, en France et au Portugal, soit à partir de plastique marin repêché en Méditerranée et dans l'Océan Atlantique, soit en coton recyclé.

Le projet permet une utilisation quasi nulle des ressources de notre environnement : très peu d'eau grâce au recyclage, un impact limité grâce à une production locale, ainsi qu'une qualité durable dans le temps. Tous nos vêtements et accessoires sont mono-matières, ce qui signifie qu'ils sont 100% recyclables.

Et surtout, notre mouvement permet de renforcer les récifs coralliens, un écosystème dont dépendent directement 25% des espèces mondiales et qui s'éteint à une vitesse impressionnante.

Les chiffres clés :

- 50% des coraux ont déjà disparu
- 90% sont menacés d'ici 2030
- 50% de notre oxygène est créé dans l'Océan (une respiration sur deux), et un Océan en bonne santé dépend directement de récifs en bonne santé.

Recif. c'est plus qu'une marque, c'est un mouvement positif pour nous et pour la Nature ! C'est une marque différente, qui agit en priorité pour sa mission sociale et environnementale. Et j'espère que beaucoup de personnes s'y retrouveront, et nous rejoindront ! Nous souhaitons montrer que des solutions existent, et convaincre les gens en montrant la beauté de la Nature et de notre environnement !

Aujourd'hui nous venons de terminer notre campagne de financement participatif sur la plateforme Kickstarter mais nous continuons les pré-commandes sur notre site internet: www.recifclothing.com

Rendez-vous sur nos réseaux sociaux si vous souhaitez nous soutenir et découvrir l'aventure Recif. ! »

Vous pouvez suivre le projet ici: www.recifclothing.com

Page Instagram et Facebook: @recif.clothing

Vidéo de présentation du projet sur Youtube :

https://www.youtube.com/watch?v=0ggo_PsuAY4

Un petit geste au quotidien pour la planète et les générations futures : le tri sélectif concerne de plus en plus de déchets

• Les déchets ménagers recyclables habituels :

Verre, papiers-cartons, emballages plastiques et emballages métalliques sont à déposer en déchetterie ou dans les containers d'apport volontaire situés au sein du village. Les trois îlots sont situés Chemin de l'Etang, rue de Limershaim et rue des Orchidées.

• ZOOM sur les plastiques : Optimisons notre recyclage pour en diminuer le coût !

Dans les containers de Nordhouse, les seuls plastiques acceptés sont les emballages dits plastiques « durs » :

- les bouteilles vides : eau, soda, lait
- les flacons de produits ménagers : lessive, détergent, ...
- les flacons de produits alimentaires : mayonnaise, vinaigrette, ...
- les flacons de produits d'hygiène : gel-douche, shampoing, ...



Sont considérés comme des refus dans ces containers :

- les pots de yaourt
- les pots de fleur
- les sacs et films plastiques (mais ceux-ci peuvent être déposés ailleurs, voir ci-dessous !)
- les barquettes alimentaires
- les barquettes polyester et plaques de polystyrène
- les radiographies



Ces déchets nécessitent un traitement particulier. Les erreurs de tri peuvent jusqu'à doubler le coût du recyclage.

Attention ! Les déchets recyclables sont considérés comme des refus dès lors qu'ils sont emboîtés !



• Le saviez-vous ? Le Point RECYCLAGE du centre E.Leclerc à Erstein accueille également :

- **les films plastiques d'emballage** (bouteilles d'eau, chips, légumes, sacs de caisse, ...) : ceux-ci sont recyclés pour fabriquer des films et tuyaux d'irrigation, par exemple. Fin 2022, 100% des Français pourront trier ces plastiques spéciaux grâce à des bacs appropriés. Ce sont 280 000 tonnes de plastique qui pourraient ainsi être recyclés.

- **les bouchons en liège ou synthétique** : le recyclage des bouchons permet la fabrication de granulés de liège pour l'isolation, la production de plaques pour les parquets ou même la confection de semelles orthopédiques ! Pour faire face à une demande importante, les producteurs des plantations de chênes-lièges raccourcissent le délai entre deux récoltes. Cette surexploitation a des effets désastreux avec notamment l'apparition de champignons parasites. D'où l'importance du recyclage qui contribue à la gestion durable de ce matériau.

- **les bouchons de bouteilles en plastique** : il faut entre 15 et 100 tonnes de ces bouchons pour fabriquer un fauteuil roulant !

- **les cartouches des carafes à eau filtrantes** : elles contiennent des résines très polluantes pour l'environnement, c'est pourquoi un traitement adapté est nécessaire
- **les cartouches d'encres usagées** : les cartouches de toner subissent un processus de recyclage complet, lequel permet, d'une part, de récupérer les parties réutilisables, et d'autre part, de recycler les parties non adaptées à la réutilisation
- **les brosses à dents et tubes de dentifrices usagés** : ils représentent 5 000 t de plastique par an ! Triés, ils sont recyclés en granules qui serviront à faire des tables et bancs, par exemple
- **les ampoules** et tubes lumineux type néons
- **les piles et batteries** de petits appareils (téléphones et autres appareils à accumulateurs)
- **les téléphones portables**
- **les sur-emballages en papiers-cartons**, qui suivent un recyclage en papier-cartons



• Les médicaments périmés et radiographies :

Les médicaments périmés ne doivent pas être jetés dans la poubelle ménagère, mais être ramenés dans une pharmacie pour destruction. Pour un tri idéal, pensez préalablement à retirer les conditionnements en carton et notices papier.

Vous pouvez apporter vos anciennes **radiographies** à votre pharmacien, dans un cabinet de radiologie ou dans un hôpital (attention, tous ne les collectent pas, vérifiez avant de vous déplacer). Quand jeter vos radiographies ? Les établissements de santé doivent conserver les dossiers médicaux et les radiographies pendant vingt ans après le dernier rendez-vous. De votre côté, conservez-les quelques années également. Cependant, pour savoir si elles valent la peine d'être conservées, le plus sûr est de poser la question à votre médecin. Attention, certains vieux clichés peuvent avoir une importance d'un point de vue médical bien sûr, mais également juridique parfois.



• Déchetterie d'Erstein : pour tous les autres déchets !

- **déchets volumineux** : portes, meubles, matelas, sommiers...,
- **appareils électroniques ou électriques** : petit et gros électroménager,
- **déchets polluants et dangereux** (batteries de véhicules, huiles de vidange...)
- **débris et gravats** de démolition
- **déchets verts et de taille**

La déchetterie d'Erstein est ouverte durant l'automne/hiver aux horaires suivants :

CC du Canton d'Erstein

Adresse : RTE de Krafft, 67150 Erstein

Téléphone : 03 88 98 99 59

Du lundi au vendredi : 13h- 17h (sauf mercredi jour de fermeture)

Samedi : 9-12h / 14h-17h

Dimanche : 9-12h



**DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES**

Les déchets dangereux des ménages :

La déchetterie d'Erstein organise deux fois par an (printemps/automne) l'accueil des déchets dangereux des ménages (DDM) tels que peintures, vernis, produits chimiques, ...

Prochaine collecte au printemps 2021 !

• Ne jetez plus, donnez !



Vêtements, livres, jouets, petits mobiliers, appareils électriques ou électroniques toujours en état de marche, ils peuvent être remis à des associations.

- Caritas secours catholique d'Alsace, 26 rue du Gal Leclerc 67150 ERSTEIN
- Croix-Rouge Française - Délégation locale Erstein-Benfeld, 1 rue Louise Weiss 67150 ERSTEIN
- Conférence Saint Vincent de Paul - Antenne d'Erstein - 03 69 20 37 85
- Emmaüs Centre Alsace 6, Place Abbé Pierre 67750 Scherwiller : 03 88 82 05 24
- Emmaüs Strasbourg - 5 Chemin de la Holtzmatt, 67200 Strasbourg (tél : 03 88 30 48 05)

Mais aussi :

Pour les jouets : CARIJOU (45, Rue FBG National, 67000 Strasbourg, Téléphone : 03 88 32 83 69)

Pour les matériels électriques et électroniques usagés : ENVIE Alsace 2E (tél : 03 88 10 04 30)

Pour le matériel médical inutilisés (fauteuil roulant, verticalisateur, lit médicalisé...) : ENVIE Autonomie (tél : 03 88 10 04 38)

Adoptez les bons gestes

Je ne jette pas "tout à l'égout"



POURQUOI TRAITER LES EAUX USÉES ?

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger l'environnement.

L'assainissement des eaux usées est un impératif pour nos sociétés modernes. Il faut «nettoyer» les eaux usées pour limiter le plus possible l'impact de ces dernières sur nos rivières et nappes souterraines. Collectées par le réseau d'assainissement les eaux usées contiennent de nombreux polluants.

Elles sont acheminées vers une station d'épuration où elles subissent plusieurs phases de traitement afin de diminuer suffisamment la quantité de substances polluantes qu'elles contiennent, avant le rejet au milieu naturel.

JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

Voici une liste de produits qui doivent **impérativement être déposés dans les poubelles, déchetteries ou pharmacies**. Ce geste simple et éco citoyen permettra à nos réseaux d'assainissement et à nos stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement pour le bien de chacun et la préservation du milieu naturel.

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
 Epluchures fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés
 Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
 Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
 Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
 Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes...	Poubelle	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement : leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

ATTENTION !

Après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



PATRIMOINE

Portrait d'un Nordhousien

Pour ce premier volet de votre rubrique " **Les Hommes et les Femmes qui ont fait Nordhouse**", nous avons choisi de mettre en lumière François HISS, 2^{ème} doyen homme du village.

François HISS est né à Nordhouse le 13 juin 1929.

Il a toujours vécu dans le village dans le quartier dit « Oberdorf » (Haut Village).

De son enfance passée au village, il garde des souvenirs heureux et étonnamment précis.

De sa scolarité à l'école communale, il relate des mémoires un peu plus mitigées...

En effet, jusqu'à l'âge de 12 ans, il se rendait à l'école "française" avec le père Isidore, un moine Capucin. François se souvient parfaitement de cette époque ; nous citant même une partie de son emploi du temps bien « rythmé » et encore bien présent dans ses souvenirs.

Puis, vint la période chaotique liée à la guerre de 39/45, qui a fait qu'entre 12 ans et 14 ans, il se rendait à l'école "allemande" avec un enseignant plus apte à faire de la propagande plutôt que de dispenser un enseignement traditionnel... un passage difficile auquel tous les jeunes se sont pliés, bon gré mal gré.

Très jeune, vers l'âge de 13 ans, François, ainsi que tous ses camarades du village, ont été sollicités pour rejoindre le rang des pompiers du village. Les aînés ayant été incorporés, il a fallu très vite assurer la relève.

Le monde des pompiers est devenu son univers. Sous-lieutenant, lieutenant, puis Chef de Corps... une vie entière dédiée



à cette noble cause, au service des autres. Une des fiertés de François !

A l'issue de sa scolarité, il a rejoint l'entreprise familiale de négoce de produits de chauffe (charbon, fuel). Il a également prêté main forte à ses parents dans leur exploitation agricole.

En 1951, François a épousé Madeleine WOLFF, également originaire du village. De leur union naquirent 4 enfants. A ce jour, François a 9 petits-enfants et 13 arrière-petits-enfants qui sont son autre grande fierté.

François a également siégé en tant que conseiller municipal durant plusieurs mandats. Il connaît parfaitement la vie du village et ses habitants. Une richesse incroyable dans son récit.

Interrogé quant à ses souvenirs les plus marquants de la vie du village, il laisse apparaître tantôt un sourire ému à l'évocation de certaines anecdotes cocasses, tantôt une tristesse palpable, au rappel de certains souvenirs plus douloureux.

Actuellement, à 91 ans, ses journées sont dédiées au jardinage qu'il affectionne tout particulièrement et à l'entretien de sa maison.

En cette période de crise sanitaire, son vif regret est de ne plus pouvoir sortir comme avant. De ne plus voir ses copains, les "Amis du lundi", qu'il se faisait une joie de retrouver autour d'une partie de cartes ou de discussions à bâtons rompus toutes les semaines.

Nordhouse à travers les Âges :

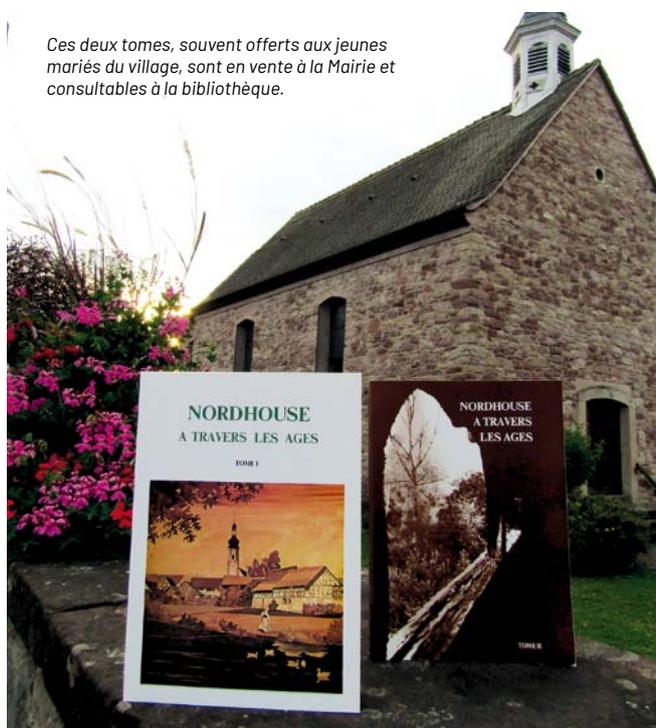
Antoine KIM (1874-1954), enseignant à Nordhouse avant la première guerre mondiale, a écrit l'histoire de Nordhouse en vue d'informer « une population heureuse attachée à son terroir ». L'ouvrage, rédigé en allemand, est paru en 1913. Découvert par Francis GRIGNON maire honoraire et ses adjoints, lors d'une visite chez un habitant à l'occasion de son anniversaire l'ouvrage a été qualifié d'une extrême richesse, recelant des informations méconnues et très anciennes.

Afin d'en faciliter la lecture et d'offrir cette connaissance culturelle à un large public, l'équipe de Francis GRIGNON a pris le parti de confier la traduction en français à des membres du Lions Club, duquel Mr Grignon était membre. L'investissement sans faille de ces passionnés d'histoire a permis de relever le défi en 1983, année d'édition du premier tome.

Deux tomes composent cette collection sur le patrimoine nordhousien.

Le premier tome retrace l'Histoire des premiers habitants, à l'appui de découvertes archéologiques. Il est décrit la présence d'une cité lacustre avec des « peuplades » vivant d'élevage, de cultures et de pêche, l'existence d'un cimetière néolithique, de tumuli... Le lecteur y prend connaissance de la géographie du village, de la répartition des différents quartiers, de ses forêts et espaces naturels, et aussi l'évolution du nom...

Ces deux tomes, souvent offerts aux jeunes mariés du village, sont en vente à la Mairie et consultables à la bibliothèque.



La destruction totale du village en 1262 par un incendie et l'assassinat de tous les habitants (sauf une fillette restée cachée) a donné lieu à une tradition : l'occupation des femmes du côté droit de l'église durant les offices religieux.

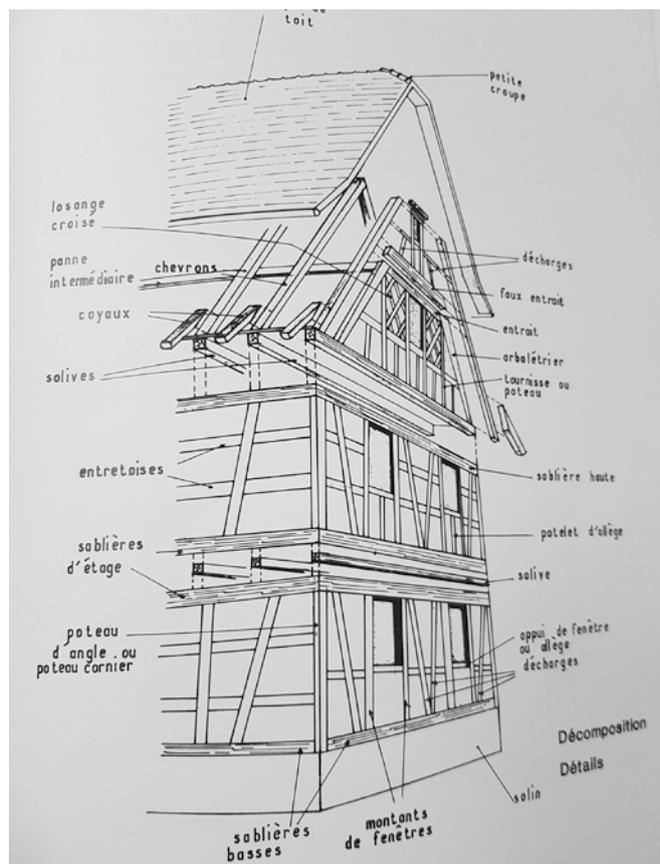
Sont décrits le fonctionnement de l'administration municipale depuis le Moyen-Age, la présence et le rôle du moulin, le trafic fluvial sur l'Ill, l'explication de la présence des deux églises, l'école et la chapelle Saint-Ludan. Le Zoll doit son nom à l'ancien point à péage sur les bras de l'Ill.

Les coutumes et rites disparus sont retracés avec précision, à travers les fêtes du village, les cultures de chanvre, la veillée des fileuses...

Le second tome mené d'une part par une équipe de "Maisons paysannes d'Alsace" parmi laquelle les fondateurs de l'Ecomusée d'Alsace, et d'autre part, de très nombreux bénévoles de Nordhouse, fait l'inventaire des maisons traditionnelles du village : constructions, généalogie, intérieurs traditionnels.... L'histoire de ces maisons et de celle des familles qui y ont habité, sont repris dans leurs moindres détails. De très nombreuses photographies de bâtisses et d'habitants illustrent l'ouvrage, souvent à l'appui d'anciennes cartes postales.

Les éléments d'architecture y sont très présents, dont quelques exemples ci-dessous.

• Les colombages, un élément d'architecture mais pas seulement...



Tel un mécano géant, la maison alsacienne est œuvre de charpentier. Le maçon n'intervient que pour le terrassement de la cave, la construction des soubassements, du bloc-cuisinière, du mur de la cuisine, de la cheminée, de l'escalier extérieur... ou dans certaines régions, le rez-de-chaussée. La construction de la maison à pans de bois obéit à des règles très strictes : la première est celle de l'équilibre architectural. Chaque élément doit concourir à la stabilité de l'ensemble. Il s'agit du procédé de triangulation des pans de bois. Il permet aux maisons de résister aux risques sismiques rencontrés dans le fossé rhénan.

Le bois utilisé dans les colombages des maisons les plus opulentes est le chêne. Ce bois noble est en effet le plus coûteux. Viennent ensuite les conifères : le mélèze, l'épicéa, le pin sylvestre mais surtout le sapin. On utilise plus rarement les essences de bois comme le hêtre ou l'orme.

• Le poteau cornier ou poteau d'angle (all. Eckständer ; dial. Eckstander) - photos p.28

Dans la maison alsacienne, le poteau d'angle ou **poteau cornier** donnant sur la rue et la cour revêt souvent une importance particulière. Il porte en effet des inscriptions : **cartouche avec les noms des propriétaires, la date de la construction, des formules de protection tel IHS**, monogramme qui représente le nom de Jésus. Son origine grecque est IHΣ, les 3 premières lettres du nom de Jésus.

Les décors symboliques sont très souvent présents également, généralement liés au métier exercé par les occupants : la vis sans fin est le symbole du vigneron, la faux, le soc de charrue et la bêche représente le cultivateur, ...

Les décors sont peints, monochrome ou polychrome, ou simplement gravés dans le bois.

A Nordhouse, beaucoup de poteaux corniers dont certains particulièrement remarquables, peuvent être observés.

• Le losange :

C'est le symbole par excellence de la féminité et de la maternité, combinant le contenant (sexe et ventre maternel) et le contenu à protéger (enfant). Le losange rappelle aussi la mandorle, amande mystique entourant le Christ en gloire dans les tympans romans...

• La croix de Saint André

Son nom vient de Saint-André, premier des apôtres à avoir rencontré Jésus, qui aurait été crucifié sur des poutres en forme de X. La croix de Saint-André est utilisée en particulier pour renforcer les murs ou les charpentes. La croix évoque donc la stabilité et l'équilibre. Elle permet une répartition harmonieuse des forces.



• La croix de St André accompagnée du losange

La combinaison du losange et de la croix de saint André est extrêmement fréquente et se trouve aussi bien sur la maison d'habitation que sur les étables ; elle signifie multiplication et fécondité, donc une nombreuse famille et un cheptel conséquent...

Pour certaines, le colombage s'enrichit de superpositions : c'est

le cas du double losange complété par une double croix de St André par exemple.



• **La Curule (chaise) ou faldistoire**
(all. Kurula (stuhl), Scherenstuhl ; dial. Stüal, Sassel)

Croisement de deux bras incurvés en S, proche de la croix de Saint-André, la chaise curule est cependant de signification différente.

Sa forme évoque le siège des dignitaires romains, signe de leur fonction (siège pliable en ivoire soutenu par quatre pieds incurvés). Par analogie elle semble, du moins à l'origine, être réservée à un personnage important, tel que l'échevin ou Schultheiss, le magistrat, le juge... Rapidement, cependant, elle se répand dans les campagnes pour orner la demeure d'un chef, personnage important ayant droit à certains égards, particulièrement en pays de Hanau. Par extension, elle orne la demeure des grands fermiers.

Dans toute l'Alsace, du nord au sud, la chaise curule est présente dans le milieu rural.

En 1976, il n'existait à Nordhouse qu'une seule chaise Curule. Après 2 transplantations de maison remontées à Nordhouse et une modification de façade, vous pouvez en trouver au minimum 5.

Saurez-vous les retrouver ?? Leurs photos seront diffusées dans la prochaine Gazette de fin d'année !.

• **Les couleurs des façades**

Le colombage est mis en valeur par les couleurs des façades : à l'origine blanc, l'emploi d'autres couleurs avait une signification répondant à un code couleur bien défini : bleu pour les métiers du bois (charpentiers, menuisiers...) rouge pour les métiers du fer (forgerons, ferronnier...) jaune pour les métiers du pain (boulangers, pâtisseries...) vert pour les métiers du cuir et du tissu (tanneurs, selliers, tisserands...) beige pour les métiers de la pierre (maçons, tailleurs de pierre, couvreurs, plâtriers...)

Bonne lecture ou redécouverte de ces ouvrages, et agréable promenade à la recherche des plus beaux colombages du village !



EDITO

VIE
MUNICIPALEDERNIÈRES
NOUVELLES DE
NORDHOUSEVIE DES
ÉCOLESVIE
ASSOCIATIVECIVISME ET
CITOYENNETÉDEVELOPPEMENT
DURABLE

PATRIMOINE



**Retrouvez ces
cartouches de poteaux
corniers lors de votre
prochaine promenade
dans Nordhouse !**





EDITO

VIE MUNICIPALE

DERNIÈRES NOUVELLES DE NORDHOUSE

VIE DES ECOLES

VIE ASSOCIATIVE

CIVISME ET CITOYENNETE

DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE



MAIRIE DE NORDHOUSE

Nouveaux horaires pour l'accueil du public

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
- le jeudi après-midi de 16h00 à 19h00
- le samedi matin de 8h00 à 11h00 et de 9h00 à 12h00 (permanence du Maire)
- Rencontre avec le Maire ou les adjoints sur rendez-vous



SANTÉ

Pharmacie Sainte Claire
177 rue Ecole / Tél : 03 88 98 14 14

Médecins généralistes
SCM BERNARD Léa & MICHEL BERTANI Virginie
6, rue Zoll / Tél : 03 67 37 00 73

Kinésithérapeute
SCHEER-KIRSCHNER Anne
9 rue Moulin / Tél : 03 88 98 00 17

Chirurgien-Dentiste
Andreï RADV BOGORIN
29 rue Printemps / Tél : 03 88 98 96 96



URGENCES

- 15 SAMU
- 17 Police / Gendarmerie ou Gendarmerie d'Erstein : bta.erstein@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou 03 88 98 01 45
- 18 Pompiers
- 112 Appel d'urgence européen
- 114 Services aux malentendants
- 115 Accueil sans Abri
- 119 Allo Enfance maltraitée
- 116 000 Enfants disparus
- 0800 840 800 Sida Info Service
- 3919 Violences sexistes et sexuelles
- sécurité gaz 24h/24 : 03 88 75 20 75
- eau (SDEA) : 03 88 19 97 09



COMMERCANTS

Boulangerie Pâtisserie & glaces
L'Atelier Paume de Pain
13, rue du Ried / Tél : 06 73 04 54 81
Dimanche 07:00 - 11:30
Lundi Fermé
Du Mardi au vendredi
06:00 - 13:00 / 15:30 - 18:30
Samedi 06:00 - 13:00

Fruits et Légumes
Les Légumes du Moulin
Lieu-dit Neuland
Rue du Moulin / Tél : 06 85 16 88 59
Mercredi 08:00 - 11:00 / 17:00 - 19:00
Jeudi 17:00 - 19:30 au marché des producteurs (Place des écoles)
Vendredi 08:00 - 11:00 / 15:00 - 19:30
Samedi 09:00 - 12:00

Fleuriste
Jamais 100 fleurs
45, rue des prés / Tél 06 75 22 83 55
Dimanche 09:00 - 13:00
Lundi 18:00 - 20:00
Du Mardi au vendredi 08:30 - 19:00
Samedi 13:00 - 18:00



CONFECTION, COUTURE, RETOUCHES, TAPISSERIE, DECORATION

Bernadette couture
105A, rue Etroite / Tél 06 60 42 54 47
Ouvert les mercredi, vendredi et samedi après-midi

Décoration Christine
4 impasse des Charmes
Tél 06 67 40 55 55
Ouvert tous les jours sauf le dimanche



RESTAURANTS

La Clé des Champs
171, rue de l'Ecole / Tél 03 88 98 10 92
Mardi 12:00 - 13:30
Mercredi 12:00 - 13:30 / 19:00 - 21:00
Jeudi 12:00 - 13:30 / 17:00 - 21:00
Vendredi 12:00 - 13:30 / 19:00 - 21:00
Samedi 12:00 - 13:30 / 19:00 - 21:00
Fermé les dimanche et lundi

Au Soleil
6, rue Zoll - Tél 03 88 98 66 18
Lundi 12:00 - 14:00
Mardi 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00
Mercredi 12:00 - 14:00 à compter du 7 octobre
Jeudi 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00
Vendredi 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00
Samedi 18:45 - 22:00
Dimanche 12:00 - 14:00 / 18:45 - 22:00

Les Philosophes
91, A rue Verte / Tél 03 88 98 08 80
Mercredi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:45
Jeudi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 22:00
Vendredi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 22:30
Samedi 18:45 - 22:30
Dimanche 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:30
Fermé les lundi et mardi



BANQUE

Le Crédit Mutuel
1 rue du Maire Reibel
Tél 03 90 41 65 41
Uniquement sur rendez-vous les :
Mardi / mercredi / vendredi
09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
Jeudi 09:00 - 12:00 / 15:00 - 18:00
Samedi 09:00 - 12:00



AUTRES INFORMATIONS UTILES

Pour les cartes d'identités et les passeports :

Les usagers ne disposant pas d'un accès Internet sont invités à s'adresser à la mairie de Nordhouse pour la démarche de pré-demande en ligne.

Mairie d'Erstein : 1, Place de l'hôtel de Ville / Tél 03 88 64 66 66 /accueil@ville-erstein.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h - Jeudi 9h à 12h / 14h à 20h
Le service des cartes d'identité et des passeports vous accueille du lundi au

vendredi, UNIQUEMENT sur rendez-vous. La demande de rendez-vous se fait directement en ligne (<https://www.ville-erstein.fr/prise-de-rendez-vous-cni-et-ou-passeport>)

Mairie de Fegersheim : 50 Rue de Lyon / 67640 Fegersheim / Tél 03 88 59 04 59 / mairie@fegersheim.fr
Lundi de 9h à 12h & 14h à 17h
Mardi de 8h15 à 12h & 14h à 19h
Mercredi et jeudi de 8h15 à 12h & 14h à 17h
Vendredi de 8h15 à 12h
Samedi de 10h à 12h

Déchetterie d'Erstein :
Route de Krafft, 67150 Erstein
Tél 03 88 98 99 59
Dimanche 09:00 - 12:00
Du Lundi au vendredi 13:00 - 18:00 (été: avril à octobre), 13 :00 - 17:00 (hiver: novembre à mars)
Mercredi Fermé
Samedi 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00
COVID 19 : site officiel du Gouvernement
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



**Dernière minute :
information de la
Gendarmerie d'Erstein**

Le passage à l'heure d'hiver augmente la menace des cambriolages en fin de journée. La nuit tombe alors que la majorité des gens travaille encore; les habitations sont dans l'obscurité et les cambrioleurs en profitent. Il existe plusieurs astuces et réflexes sécuritaires susceptibles de les dissuader.

On assiste chaque année, en automne, à une recrudescence des cambriolages à la tombée du jour. Il fait nuit rapidement et les cambrioleurs profitent du crépuscule pour repérer les maisons vides et exécuter leurs méfaits, sous couvert de l'obscurité. La saison des cambriolages d'habitations en soirée a débuté sur des bases similaires aux années précédentes. Les cambrioleurs profitent des fenêtres laissées en imposte pour pénétrer dans les domiciles. Et certains malfrats escaladent les façades, sur plusieurs étages. Il existe plusieurs astuces qui peuvent vous éviter ce genre de mésaventure. Simulez votre présence en activant diverses sources de lumière, au moyen de minuteries réglées pour fonctionner dès la tombée de la nuit, jusqu'à votre retour. Utilisez des lampes économiques qui ne chauffent pas et consomment peu d'énergie (LED par exemple). Un autre stratagème est d'équiper l'extérieur de votre logement avec des détecteurs de mouvements qui enclenchent des éclairages à faible consommation également. Pour les appartements, il est également conseillé d'équiper ainsi les balcons des premiers étages.

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez **ENCORE** ils travaillent **DÉJÀ...**

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Novembre

8	Commune	Cérémonie commémorative	Monument aux morts
20-22	APPMA	Téléthon	Gravière
21	Arboriculteur	Cours de taille	Verger école
22	Chorale	Fête Ste Cécile	Eglise de Nordhouse
26	Donneurs de sang	Collecte de sang	Salle des Fêtes
28-29	NID + P'tits Nordhousiens	Marché de Noël	Salle des Fêtes
28	Commune	Banque Alimentaire	Mairie

Décembre

1-20	P'tits Nordhousiens	Boîte aux lettres du Père Noël	Place de l'École
5	Pompiers	Téléthon	Mairie
24	Paroisse	Messe de la nuit de Noël à 23h	Eglise de Nordhouse

Janvier

9	Commune	Réception du Nouvel An	Salle des Fêtes
9	NID	Vente de décorations Noël	Cours école maternelle

Février

4	Donneurs de sang	Collecte de sang	Salle des fêtes
5	Pompiers	AG UDSP	Salle des fêtes
20	Fruits et Nature	Cours de taille	Verger école - 9h
13	USN	Loto	Salle des Fêtes
20	P'tits Nordhousiens	Carnaval	Salle des Fêtes

Mars

21	Nordhouse Idées Déco	Marché de Pâques	Salle des Fêtes
27	Entente musicale	Concert	Salle des Fêtes

Avril

8	Donneurs de sang	Collecte de sang	Salle des fêtes
24	Nordhouse Idées Déco	Vente déco Pâques	Cours école maternelle
18	APPMA	Pêche américaine 2x4	Etangs - Salle des Fêtes
30-2mai	APPMA	Enduro de pêche	Gravière



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)



LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000